

ANNEXE N° 7

ANALYSE DES COÛTS

L'exercice comptabilité d'analyse des coûts à mener pour le RAP 2008 est conditionné, par rapport à celui du RAP 2007, par deux éléments nouveaux :

- l'intervention, dans le dispositif de validation des travaux, d'un nouvel acteur, le service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM), ce qui implique pour chaque équipe ministérielle, de lui adresser la documentation nécessaire à la compréhension des travaux CAC ;

- le calendrier imparti pour l'exécution des travaux, conditionné par un envoi préalable des RAP à la Cour des comptes, ce qui conduit à finaliser les travaux pour l'ensemble des programmes au plus tard pour le 20 mars et pour les SCBM pour le 27 mars.

I. Calendrier

Un nouvel élément conditionne le calendrier de production des RAP 2008, celui de la remise à la Cour des comptes d'une vingtaine de programmes¹ avant le 6 avril 2009, et pour les autres programmes avant le 20 avril 2009.

La spécificité des travaux d'analyse des coûts et les conséquences des ventilations, aussi bien entre programmes d'une même mission qu'entre programmes de missions différentes, conduit par le jeu des déversements externes à l'imbrication des programmes entre eux.

Aussi, afin de préserver la cohérence d'ensemble des travaux et des résultats, la production des travaux CAC sera effectuée selon un calendrier unique², permettant de répondre à l'échéance du 6 avril 2009.

L'échéancier des travaux détaillé ci-dessous prévoit, dès le début 2009, l'exécution d'un certain nombre d'opérations **pour anticiper au maximum ce qui peut l'être. Il est donc prioritaire de s'assurer du respect de ces jalons intermédiaires dans l'exécution de vos travaux.**

¹ cf. annexe 2.

² Ce calendrier ne pourra être aménagé qu'à de rares exceptions (pour ses programmes produits à la Cour des comptes après le 6 avril, et qui, par exemple, ne comportent pas de déversement externe).

ÉCHÉANCES	TRAVAUX CAC du RAP 2008
12 janvier 2009	Ouverture dans Farandole du lot CAC
Avant le 16 janvier 2009	Constitution de la 1^{ère} partie du dossier CAC c'est-à-dire : - mises à jour des schémas et des fiches explicatives de déversement - matrice de déversement LFI 2008 - matrices DEPENSES et COÛTS de déversement de l'EXECUTION 2007 <i>dans le cas où l'exécution 2007 ne subit pas de retraitement au format 2008</i>
Avant le 30 janvier 2009	Envoi simultané de cette 1 ^{ère} partie du dossier CAC : - au SCBM - au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) de la DB Saisie de ces données dans Farandole
Fin janvier 2009	Premier chargement des données d'exécution 2008 (dépenses budgétaires).
Avant le 20 février 2009, (suite aux réunions techniques qui auront arrêté les dispositions relatives au retraitement de l'exécution 2007)	Fin de la saisie de l'exécution 2007 retraitée et livraison du lot Farandole correspondant
Avant le 27 février 2009	Saisie Farandole de la CAC (en dépenses et en coûts) sur la base de l'exécution 2007 retraitée envoi simultanément au SCBCM et au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) des matrices de déversement (dépenses et coûts) correspondantes.
9 mars 2009	Deuxième chargement des données d'exécution 2008 (dépenses budgétaires). Mise à disposition des données comptables (données INDIA et ORCHIDEE) par la DGFIP, aux DCM.
Du 09 au 11 mars 2009	Transmission par les DCM aux ministères des résultats des coûts directs issus des données comptables avec copie au(x) bureau(x) sectoriels concerné(s) de la DB.
11 mars - 20 mars 2009	Envoi simultané par les ministères : - au SCBCM - au(x) bureau(x) sectoriel(s) du complément de dossier analyse des coûts : les 2 matrices de déversement DEPENSES COMPLETEES 2008 et COÛTS COMPLETS 2008
20 mars 2009	Date limite de livraison du lot CAC par les ministères dans Farandole
27 mars 2009	Date limite de validation et de livraison dans Farandole du lot CAC par les SCBCM

II. Présentation générale

La comptabilité d'analyse de coûts des politiques publiques répond à l'obligation fixée par la LOLF³ d'informer le Parlement et les citoyens sur la réalité des ressources consacrées à chaque politique publique, en reconstituant les dépenses et coûts complets correspondants, par programme et action.

A ce titre elle constitue un des volets essentiels de la réforme budgétaire et comptable de l'État. C'est pourquoi, en application des dispositions de la LOLF, ses résultats sont présentés dans les rapports annuels de performances (RAP).

Elle a aussi pour vocation de contribuer à l'évaluation de l'efficacité de la gestion publique, en tirant parti des comparaisons avec les précédents exercices de prévision (budgétaire) et d'exécution (budgétaire et comptable).

L'analyse de coûts appliquée aux dépenses exécutées et a fortiori aux coûts issus de la comptabilité générale (charges) favorise la transparence des moyens utilisés. Elle suscite également un dialogue de gestion entre le responsable du programme de soutien, prestataire de services, et les responsables des programmes de politique publique, bénéficiaire de ces prestations.

Dans la continuité des travaux menés depuis 2006, l'analyse des coûts dans les rapports annuels de performances (RAP) pour 2008 a essentiellement pour objet de :

- consolider les acquis déjà enregistrés au plan méthodologique,
- tirer parti des résultats obtenus et enregistrés dans le RAP 2007 en approfondissant l'analyse comparative des résultats.

Il convient de souligner que les travaux des RAP 2008 vont être conditionnés par de nouvelles orientations et contingences.

D'une part, ils sont l'occasion de prolonger l'évolution entreprise lors des travaux du PAP 2009 qui ont déjà intégré, dans le dispositif de validation de l'exercice, un nouvel acteur, à savoir le contrôleur budgétaire : **Le service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM) intervient dorénavant pour la validation des résultats de la comptabilité d'analyse des coûts produite par vos soins, aussi bien dans sa composante budgétaire (dépenses complètes) que comptable (coûts complets).**

La mise en œuvre de ce nouveau dispositif de validation doit donc être l'occasion d'améliorer en particulier un aspect du RAP sur lequel il existe encore une certaine marge de progression. Il s'agit de la traduction, dans les commentaires, de l'analyse portée :

- sur les résultats de la gestion par rapport aux prévisions initiales,
- sur les résultats comparés avec la gestion précédente.

³ Articles 27 et 54.

D'autre part, l'organisation des travaux doit donner une part encore plus grande à une phase préparatoire structurée et concertée entre les différents acteurs.

Ce point prend d'autant plus d'importance pour le présent exercice que les travaux sont à mener dans un calendrier de production des RAP 2008 resserré (cf. point IV ci-après).

Ce n'est donc qu'en anticipant au mieux ce qui peut l'être, et en documentant le plus clairement possible les travaux, que le calendrier fixé pourra être tenu, tout en garantissant un délai nécessaire aux échanges sur l'analyse des résultats.

III. Principes et modalités d'application

Le périmètre des données de charges disponibles ne fait pas l'objet d'évolutions par rapport aux RAP 2007. En effet, l'intégration des actifs de l'Etat (immobilisations et stocks) dans le bilan reste progressive.

L'attention des lecteurs des rapports annuels de performances est donc de nouveau appelée, dans « l'avertissement » spécifique aux coûts complets, sur le fait que les résultats de l'analyse des coûts menée sur l'exercice 2008 et les commentaires qui s'y rattachent permettront de tirer des conclusions dont l'interprétation devra rester prudente.

Par ailleurs, « l'avertissement » liminaire précise que l'analyse aura été menée à partir de données d'exécution (budgétaires et comptables) non définitivement arrêtées (**situation au 6 mars 2009**⁴), afin de concilier deux impératifs : accorder aux ministères un délai de traitement suffisant tout en délivrant au Parlement des informations et des ordres de grandeur suffisamment significatifs.

Cela étant posé, **la finalité de l'exercice reposant avant tout sur l'interprétation des résultats, il conviendra de porter un effort particulier sur la rédaction des commentaires** (cf. points 22 et 23 ci-dessous).

La présentation de l'analyse des coûts dans le RAP est similaire à celle du PAP, aux adaptations près justifiées par la nature même de l'exécution.

L'attention est appelée à cet égard sur le fait que, comme pour l'exercice précédent, les dépenses complètes 2008 seront présentées dans la structure budgétaire (programmes et actions) retenue dans le cadre de la LFI 2008.

Pour permettre une comparaison entre l'exécution des gestions 2007 et 2008, les données relatives à l'exécution 2007 sont susceptibles de donner lieu à un retraitement préalable, pour tenir compte des évolutions de maquette budgétaire entre 2007 et 2008 (cf. annexe 3).

Dans cette hypothèse, cela nécessitera un retraitement corrélatif de l'analyse des coûts, aussi bien pour les dépenses complètes 2007 que pour les coûts complets 2007 (cf. appendice 2 § 2).

⁴ Date à laquelle le compte général de l'Etat sera transmis à la Cour des comptes.

La partie ANALYSE DES COÛTS du RAP est structurée de la façon suivante :

21- DONNÉES DE BASE :

➤ Le **SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME** :

Il correspond à celui du PLF 2008, modifié le cas échéant des amendements adoptés en LFI. Toute référence à un autre schéma (notamment du PLF 2009) serait contraire à l'objectif de base assigné par la LOLF : comparer les crédits ouverts aux données d'exécution au titre de la même loi de finances.

Pour autant, le schéma de déversement devra traduire la prise en compte, le cas échéant, des dépenses exécutées sur des crédits de paiement ayant fait l'objet de **transferts de crédits en gestion**.

Les modalités de traitement des dépenses exécutées correspondantes sont développées en appendice 3.

Sur le principe, il s'agit de réattribuer au programme porteur de la politique publique, au titre de laquelle les crédits ont été ouverts par la LFI, les dépenses exécutées par un autre programme, voire par un autre ministère. Par voie de conséquence, le déversement en analyse de coûts n'ayant été ni identifié ni évalué dans le PAP des programmes concernés, il y a lieu de l'établir dans leur RAP, notamment en modifiant le schéma de déversement.

Ces éventuelles modifications et l'intégration du schéma dans Farandole sont à la charge de l'équipe ministérielle.

➤ Le tableau de **VENTILATION PREVISIONNELLE PAR ACTION DES CREDITS** :

Il rappelle les résultats de l'analyse de coûts issus de la LFI 2008 (cf. appendice 2 § 1) afin de permettre ensuite une comparaison avec ceux de l'exécution budgétaire 2008.

22 – DONNÉES RELATIVES AUX DÉPENSES COMPLÈTES :

➤ Les **DEPENSES EXECUTEES APRES VENTILATION ou « DEPENSES COMPLETES »** :

Elles sont présentées en deux temps:

- un premier tableau retrace **les dépenses exécutées après ventilation interne** au programme. Il s'agit d'évaluer la gestion du programme après consommation des crédits de soutien et / ou de services polyvalents permettant la mise en œuvre des actions et activités associées au dit programme. Ces résultats permettent au responsable du programme de rendre compte de la réalité de sa gestion ;
- un deuxième tableau élargit l'analyse des coûts en présentant **les dépenses exécutées après ventilation externe** au programme ;

il est complété par un tableau, dit des **« programmes liés »**, qui fournit la **« ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence versé (+) ou en provenance (-) d'autres programmes »**, c'est-à-dire détaille le montant par programmes destinataires ou bénéficiaires des déversement retracés en analyse des coûts.

En ce qui concerne les *modalités de déversement*, le principe est d'appliquer les mêmes règles de calcul (clés notamment) que celles retenues en LFI 2008. Il va de soi que ce principe de continuité ne s'applique qu'à la nature et la structure de ces règles. Les données sur lesquelles elles s'appuient devront donc être issues de l'exécution : par exemple ETP réalisés (au lieu des ETP prévisionnels) et dépenses exécutées (au lieu des crédits).

Si d'autres choix de structure sont retenus, ils ne pourront qu'être exceptionnels et devront être dûment justifiés et explicités dans les commentaires.

A titre d'exemple purement informatif, il pourrait s'agir d'une erreur grossière et manifeste constatée postérieurement à la production du PAP 2008 (prise en compte d'ETP sans lien avec la politique publique concernée). Il peut également s'agir du recours à une règle de déversement moins complexe que celle retenue pour le PLF 2008 et conduisant au même résultat.

Les cas de déversement à traiter dans les RAP alors qu'ils n'étaient pas prévus dans les PAP couvrent les dépenses exécutées sur les crédits ayant fait l'objet de *transferts de crédits en gestion*. Les modalités de leur prise en compte dans le RAP en analyse des coûts sont détaillées en appendice 3.

➤ ANALYSE DES RÉSULTATS

Les commentaires présentant l'analyse des résultats à la suite de ces tableaux de déversements (internes et externes) doivent être précisément documentés.

Il ne s'agit pas à ce niveau de reproduire les éléments techniques demandés par ailleurs dans les fiches explicatives du dossier d'analyse de coûts (cf. appendice 2) mais d'insister tout particulièrement sur la signification des résultats obtenus en 2008, notamment par rapport aux prévisions de la LFI 2008 et aux résultats des RAP 2007.

Par exemple, si la dépense complète d'une action de politique s'avère différer notablement de la prévision évaluée en LFI, le responsable de programme peut se prononcer sur la pertinence du niveau de soutien nécessaire à cette action. Cela permettra éventuellement d'envisager dans le cadre des PLF suivants une réorientation des moyens de soutien entre actions du programme. Cette réflexion peut être liée à d'autres parties du RAP comme la JPE. L'approche en coûts complets issus des données de la comptabilité générale va conforter cette dimension prospective de l'analyse de coûts.

Enfin, les commentaires associés aux programmes de politique publique doivent être tout particulièrement développés par rapport à ceux des programmes de soutien – dont les écarts entre budgétisation et exécution seront notamment commentés - afin de répondre aux enjeux essentiels de l'analyse de coûts, à savoir la présentation des dépenses complètes des politiques publiques.

23 – DONNÉES RELATIVES AUX COÛTS COMPLETS.

➤ Les **COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE** :

Cette présentation a pour objectif d'améliorer la lisibilité financière des programmes en dépassant la notion de dépense budgétaire, adossée à la comptabilité éponyme, et **en s'appuyant sur la notion de charges issues d'événements comptables** qui ne donnent pas nécessairement lieu à décaissement. Ainsi, le niveau des ressources effectivement mobilisées et consommées (et donc traduites en charges) pour une action peut être plus précisément évalué et mieux mis en rapport avec la démarche de performance.

Par exemple, un service de l'Etat peut cesser pendant une année entière d'acheter le moindre véhicule. Il n'enregistrera donc aucune consommation de crédits budgétaires à ce titre cette année là. En revanche, du point de vue de la comptabilité générale, il enregistrera l'amortissement de son parc de véhicules existant, ce qui se traduit par une consommation de ressources. L'économie budgétaire apparente sur le court terme doit donc être nuancée, voir contredite par le résultat issu de la comptabilité générale.

L'exercice demandé au titre du RAP 2008 vise moins à l'exhaustivité et à la précision « à l'euro près » (ce dernier aspect n'étant pas un objectif premier du calcul des coûts complets) qu'à favoriser une dynamique, soumise à l'appréciation du Parlement, de promotion de la mesure de l'action publique qui est au cœur des finalités de l'application de la LOLF.

Selon les mêmes principes de présentation que pour les dépenses complètes (cf. § 22 supra), les coûts complets sont présentés sous la forme d'un seul tableau détaillant :

- les ventilations au sein du programme,
- les ventilations entre programmes,
- et, pour comparaison, les données de l'exécution 2007,

le tout également complété d'un tableau dit des « programmes liés ».

a) Reconstitution des coûts directs par action

La configuration actuelle des systèmes d'information financiers de l'Etat ne permet pas une lecture directe des coûts par action, a fortiori leur intégration automatique dans l'application Farandole. **Les coûts directs par action doivent donc être reconstitués par agrégation de données** provenant de deux outils de recueil : INDIA et ORCHIDÉE.

Les données comptables (charges) doivent être imputées par programme et action (MPA) afin d'être intégrées dans les coûts directs.

Les CBCM (DCM) sont les seuls acteurs habilités à recueillir et valider les données constitutives des coûts directs, afin de les transmettre aux équipes ministérielles chargées du calcul des coûts complets. Leur rôle est de s'assurer que les charges constatées dans le compte général de l'Etat pour 2008, prises en compte dans le calcul des coûts complets, ont fait l'objet d'un rattachement correct à l'exercice et sont imputées en MPA.

Il appartient aux CBCM (DCM) et aux ministères de déterminer d'un commun accord le format (niveau de comptes PCE, catégories de charges) des données comptables à recueillir.

Le CBCM (DCM) procède ensuite aux extractions à partir des outils INDIA et ORCHIDÉE, qui restituent les données comptables imputées par sous-action (article d'exécution).

L'appendice 5 précise les catégories de charges à prendre en compte ou à retrancher. Il convient en effet que la prise en compte des dotations aux provisions et le rattachement des charges à 2008 ne conduise pas à une majoration indue des charges de cet exercice.

A cet égard, si les charges à payer doivent être imputées par programme et action, il doit en toute rigueur en être de même pour les charges constatées d'avance (à rattacher à l'exercice 2009) et pour les charges à rattacher à l'exercice 2007 (à retrancher), qui ont fait l'objet d'un paiement en 2008. De même, les dotations aux provisions (pour risques ou pour charges) de l'exercice 2008 doivent être prises en compte en retranchant les reprises sur provisions enregistrées sur le même exercice.

Une fois recueillies et sommées par sous-actions, les données comptables (coûts directs) sont agrégées par action. Elles peuvent alors être saisies dans l'application Farandole.

Les modalités pratiques de recueil des coûts directs par les DCM et d'exploitation de ces données par les ministères pour la construction de leur comptabilité analytique font l'objet du GUIDE DE CONSTRUCTION DES COÛTS DIRECTS⁵.

b) Traitement des données comptables en analyse des coûts

Le bilan de l'Etat n'intègre pas encore la totalité des actifs (immobilisations et stocks) et ce, de manière différenciée selon les ministères⁶. Chaque RAP (dans les commentaires, rubrique « *Remarque préalable sur la disponibilité et la qualité des données de charges* »⁷) précisera donc le **périmètre des charges** qui auront pu être prises en compte, en faisant le cas échéant état de l'évolution de ce périmètre.

Les données pour lesquelles l'imputation en MPA est absolument impossible ne seront pas prises en compte dans l'analyse des coûts. Cette impossibilité absolue devra être justifiée.

La **ventilation des coûts de soutien et de services polyvalents** sur les actions de politique publique s'opère en principe à partir des mêmes types de règles et clés que celles qui ont été utilisées pour les dépenses exécutées. Toutefois, le périmètre comptable peut justifier de les adapter lorsque les charges afférentes à une action sont significativement différentes des opérations budgétaires qui lui sont également imputées.

⁵ cf. diffusion le 21 février 2007 en version Projet - en cours de mise à jour.

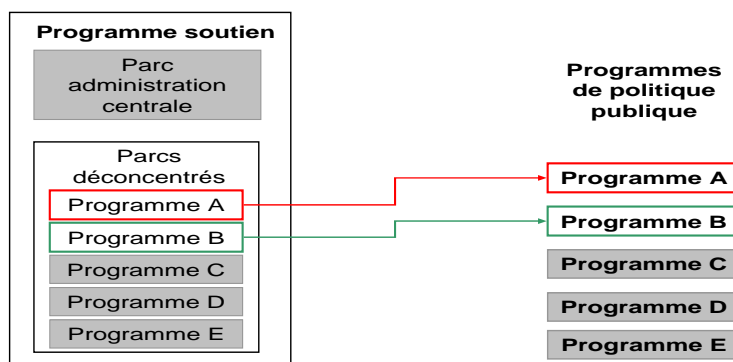
⁶ cf. appendice 4.

⁷ cf. exemple de maquette RAP commentée dans le Guide de construction des coûts directs § 8.5

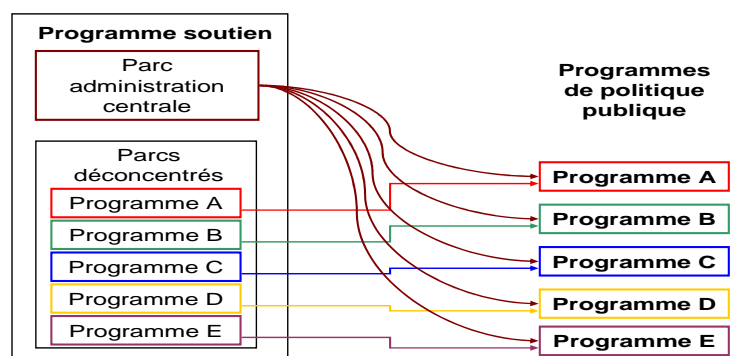
Exemple :

Un ministère dispose d'un parc automobile au titre duquel les dépenses (investissement et maintenance) sont exécutées sur une action de soutien unique. Au niveau central, le parc est géré dans un pool unique, accessible aux agents de tous programmes (de politique ou de soutien). Au niveau déconcentré, les parcs sont encore différenciés par BOP (donc par programme).

En 2008, en application d'un programme d'investissement pluriannuel, il a été décidé de ne renouveler qu'une partie des parcs déconcentrés, pour les véhicules utilisés par deux programmes de politique. La dépense exécutée sera donc ventilée, en analyse de coûts, vers ces deux seuls programmes, au montant exact des investissements réalisés.



En revanche, en ce qui concerne les coûts, c'est l'ensemble du parc du ministère (tous programmes confondus) qui est amorti. Les amortissements correspondant aux parcs déconcentrés seront répartis, selon l'affectation des véhicules, entre tous les programmes de politique publique. Pour le parc de l'administration centrale, dont les véhicules ne sont pas affectés a priori aux programmes de politique, les amortissements seront ventilés selon une clé (basée sur les effectifs ou sur une statistique d'utilisation des véhicules).



La prise en compte dans les dépenses complètes de déversements spécifiques aux dépenses exécutées sur des crédits ayant fait l'objet de transferts de crédits en gestion doit avoir son pendant dans les coûts complets. L'accord entre programmes adopté pour les dépenses exécutées (cf. appendice 3) trouvera donc sa traduction pour les charges constatées, qu'il s'agisse aussi bien des charges ayant donné lieu à paiement (extraction INDIA) que des charges à payer (extraction ORCHIDÉE).

➤ **ANALYSE DES COÛTS COMPLETS :**

Les commentaires qui présentent l'analyse des résultats sur les coûts complets doivent permettre d'éclairer la démarche retenue pour la construction des coûts complets et d'ébaucher une interprétation de nature économique et financière de ces coûts.

S'agissant de la construction des coûts complets, doivent être notamment mis en exergue les sujets liés :

- à la construction du périmètre retenu :

Par exemple, quelles sont les données comptables prises en compte ou non ? Des choix discrétionnaires (indépendamment de la disponibilité des données) ont-ils été effectués et pour quels motifs au regard des enjeux de l'exercice ?

- aux différences de périmètre entre les dépenses et les charges

- à l'analyse de ces différences :

Quels en sont les éléments les plus significatifs (problématique de charges à payer ou de provisions pour charges, par exemple) ? Quelles informations apportent-ils sur le coût complet de l'action de politique publique concernée ?

Les informations recueillies doivent aussi permettre, à moyen terme, d'approcher le coût économique des actions de politique publique et des activités qui leur sont associées.

IV. Acteurs

Acteurs	Coordonnées	Attributions
MINISTERES		<ul style="list-style-type: none"> - <u>Conduite des travaux</u> : production de la matrice, des fiches explicatives, des schémas de déversement, des commentaires - <u>Saisie dans Farandole (y compris des schémas de déversement)</u>
<u>SCBCM :</u> DCM		<ul style="list-style-type: none"> - <u>Construction des coûts directs</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui technique aux ministères ▪ Recueil et validation des données
<u>DCB / DCM</u>		<ul style="list-style-type: none"> - <u>Validation des résultats</u> de l'analyse et validation dans Farandole du lot CAC
<u>DB :</u> bureaux sectoriels	cf. liste en appendice 6	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et contrôle : schémas, matrices de déversement, fiches explicatives, commentaires - Validation dans Farandole du lot CAC
<u>DGFIP /SCE:</u> bureau CE1A bureau CE2A bureau CE1B	Alain Defays : alain.defays@dgfip.finances.gouv.fr 01 53 18 38 98 Amélie Steffan amelie.steffan@dgfip.finances.gouv.fr 01 53 18 57 18	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des travaux des DCM sur la production des données comptables - Coordination des travaux de validation de la CAC par le SCBCM
- <u>DB :</u> bureau 2MPAP	Brigitte Sablayrolles : brigitte.sablayrolles@finances.gouv.fr 01 53 18 26 96 Mireille Pietri : mireille.pietri@finances.gouv.fr 01 53 18 62 69	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des travaux - Appui aux ministères et aux SCBCM

Sommaire des appendices

* * *

- Appendice 1 :** Processus d'élaboration de l'analyse des coûts dans les RAP.
- Appendice 2 :** Dossier d'analyse des coûts.
- Appendice 3 :** Modalités de prise en compte des transferts de crédits en gestion
- Appendice 4 :** Tableau récapitulatif, par ministère, de l'intégration des actifs dans le bilan de l'État.
- Appendice 5 :** Catégories de charges à prendre en compte dans l'analyse des coûts.
- Appendice 6 :** Rattachement des programmes aux bureaux sectoriels.

APPENDICE 1
Processus d'élaboration de la CAC dans le RAP

Déroulement du processus		Ministère (SG, DAF et R.PRO G)	SCBCM	Observations
P1	<p>➤ SCHÉMAS DE DÉVERSEMENT :</p> <p>Confirmation des liens de déversement entre programmes et actions tels qu'ils ont été retenus pour la LFI 2008.</p> <p><i>Les éventuelles modifications du schéma de déversement sont effectuées <u>par l'équipe ministérielle</u> qui en assure également l'intégration dans Farandole</i></p>	X		<p>Principe retenu :</p> <p>Sauf amendement adopté en LFI, et sauf prise en compte des transferts de crédits en gestion, il n'y a pas de modification des liens de déversement entre le PAP 2008, la LFI et le RAP ; le schéma intégré dans Farandole est donc la reprise du schéma du PAP 2008, modifié le cas échéant des amendements.</p>
P2	<p>➤ DÉFINITION DES RÈGLES DE DÉVERSEMENT ET DES CLÉS DE RÉPARTITION (maintien, adaptation ou création) :</p> <p><u>21 - Pour les dépenses :</u></p> <p>S'appliquent en principe les mêmes règles et les mêmes clés de déversement que pour le PAP 2008 et la LFI 2008.</p> <p>Les évolutions susceptibles d'être retenues doivent donner lieu à des justifications dans le dossier CAC et être commentées dans le RAP.</p>	X		<p>En principe si des modifications ont été entérinées par la LFI 2008 (par rapport au PAP2008), le RAP sera établi sur les mêmes bases que la LFI 2008.</p> <p>Si des modifications sur les règles et les clés appliquées interviennent dans le RAP, elles devront être validées par la DB.</p>
	<p><u>22 - Pour les coûts :</u></p> <p>Pour les charges découlant d'opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, interventions), le principe retenu est d'appliquer les mêmes règles et clés de déversement que celles retenues pour les dépenses (cf. point 21). A défaut, les modifications qui seraient opérées doivent donner lieu à explication dans le dossier CAC et dans les commentaires dans le RAP.</p> <p>Pour les autres charges (variations de stocks, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions ...), il est nécessaire de définir les règles et les clés de déversement adaptées à la nature des charges et aux politiques publiques bénéficiaires.</p>	X	DCM	<p>La définition des règles et des clés à appliquer aux charges ne découlant pas d'opérations budgétaires passe par une <u>analyse préalable avec le CBCM(DCM)</u> de l'ensemble des charges susceptibles d'être contenues dans l'action de soutien pour permettre une identification des charges découlant ou non d'opérations budgétaires.</p> <p>(cf. exemple donné au II § 23-b de l'annexe)</p>
	<p><u>23 - préparation des déversements inter-programmes et interministériels :</u></p> <p>La détermination des déversements entre programmes et / ou missions implique, aussi bien pour les dépenses que pour les coûts, une préparation coordonnée entre les responsables de programmes et les ministères concernés. Elle doit aboutir à un accord du programme receveur (à défaut et au minimum, son information), sur les règles de déversements retenues et permettre une <u>préfiguration des commentaires</u>.</p>	X		<p>Cette coordination est matérialisée dans les fiches explicatives de déversement du dossier CAC</p>

APPENDICE 1
Processus d'élaboration de la CAC dans le RAP

Déroutement du processus		Ministère (SG, DAF et R.PRO G)	SCBCM	Observations
P3	<p>➤ DONNÉES COMPTABLES : DÉTERMINATION DES NIVEAUX ET PÉRIMÈTRES D'AGRÉGATION (granularité) selon les règles retenues en P2-22 (pour le recueil via INDIA et ORCHIDEE)</p> <p>Il s'agit d'un <u>travail préparatoire mené en concertation avec le CBCM(DCM)</u> pour déterminer le niveau d'information dont le ministère a besoin pour reventiler les coûts des actions de soutien et donc pour définir le format selon lequel seront traitées les extractions des données à partir d'INDIA et d'Orchidée (cf. P8).</p>	X	DCM	<p><i>Exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour une action de soutien donnée, les charges de personnels sont reventilées globalement et peuvent être recueillies sous l'agrégat global du compte 64. - pour une autre action de soutien, la reventilation des charges de personnel nécessite d'isoler les personnels ouvriers, les règles de déversement leur étant propres.
P4	➤ TRAITEMENT EN CAC DE LA LFI 2008	X		
P5	<p>➤ FINALISATION DE LA 1ÈRE PARTIE DU DOSSIER CAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Schémas de déversement - Matrice de déversement de la LFI 2008 - Matrices de déversement de l'exécution 2007 (éléments ayant servi à l'élaboration du RAP 2007) si l'exécution de la gestion ne donne pas lieu à retraitement (cf. appendice 2 § 2) ➤ Envoi simultané par messagerie de ce dossier au SCBCM et au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) de la DB ➤ Saisie et livraison de ces éléments dans Farandole 	X		<p><u>PRECISION CALENDRAIRE :</u></p> <p><i>Les travaux décrits dans les processus 1 à 5 doivent être achevés avant le 30 janvier 2009</i></p>
P6	<p>➤ TRAITEMENT EN CAC DE <u>L'EXÉCUTION 2007 RETRAITÉE.</u></p> <p>Sur la base des principes arrêtés lors des réunions techniques (02 au 13 février), le retraitement de l'exécution 2007 doit donner lieu à un retraitement corrélatif en analyse des coûts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction et envoi simultané par messagerie au SCBCM et au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) de la DB, des matrices de déversement <u>dépenses et coûts</u> de l'exécution 2007 retraitée ➤ - Saisie et livraison dans Farandole 	X		<p><u>PRECISION CALENDRAIRE :</u></p> <p><i>Cette phase doit être achevée avant le 20 février 2009</i></p>
P7	<p>PRISE EN COMPTE DES DONNÉES BUDGÉTAIRES (dépenses 2008) :</p> <p>Elles sont reprises automatiquement dans Farandole sous le pilotage de la direction du budget.</p>	/	/	<p>Ces données ne nécessitent aucune saisie par les ministères dans Farandole.</p> <p>Elles sont arrêtées au 9 mars 2009.</p>

APPENDICE 1
Processus d'élaboration de la CAC dans le RAP

	Déroulement du processus	Ministère (SG, DAF et R.PRO G)	SCBCM	Observations
<p>P8</p>	<p>➤ TRAVAUX SPÉCIFIQUES AUX DONNÉES COMPTABLES : Avant le recueil des charges, une attention particulière doit être portée sur l'imputation des charges à rattacher à l'exercice 2008 (Orchidée), ainsi qu'à l'exercice 2007 (dépenses payées en 2008 correspondant à des charges à payer de 2007). L'équipe chargée de la CAC peut à cet effet se rapprocher du responsable de rattachement ministériel des charges et produits et du CBCM(DCM).</p>	X	DCM	:
	<p>81 - Exécution des requêtes sur INDIA et ORCHIDEE :</p> <p>➤ La méthodologie est détaillée dans le Guide de construction des coûts directs ¹</p>		DCM	<p><u>PRECISION CALENDRAIRE :</u></p> <p><i>Le traitement des données comptables est effectué par le DCM</i></p> <p><i>entre le 9 et le 11 mars</i></p> <p><i>L'envoi des éléments aux ministères est effectué par le DCM</i></p> <p><i>au plus tard le 12 mars 2009</i></p> <p>Les données produites par les DCM sont fournies en format Excel</p>
	<p>82 – Contrôles et validation des résultats des requêtes.</p> <p>Cette validation prend la forme d'un <u>envoi simultané par le CBCM(DCM) sous format électronique</u> de la (ou des) extraction(s) d'INDIA sous format de <u>fichier(s) Excel</u> à l'équipe ministérielle chargée de la CAC et au(x)bureau(x) sectoriel(s) concernés de la Direction du Budget ².</p>			
	<p>83 – Traitement des données comptables sur la base des niveaux d'agrégations voulues (dans le cadre de la préparation concertée avec le CBCM (DCM cf. P3 et le Guide de construction des coûts directs ¹).</p> <p>NOTA IMPORTANT : En cas de recours en gestion à l'article 99 (et/ou 98), les <u>charges</u> de personnel (ou de fonctionnement) doivent être réimputées <u>au préalable, avec les mêmes coefficients que ceux transmis à la direction du budget pour les dépenses de personnel.</u> (ou de fonctionnement)</p>	X	DCM	<p>Les travaux de reventilation en CAC portent sur les montants issus des seules restitutions INDIA et Orchidée validés par le DCM.</p>
<p>Détermination du total des charges par action pour renseigner le montant des coûts directs dans la matrice de déversement (cf. colonne L de la matrice).</p>	X			
<p>P9</p>	<p>➤ CALCUL DES DÉVERSEMENTS INTERNES ET EXTERNES EN DÉPENSES ET EN COÛTS :</p> <p>Cette phase aboutit à renseigner les deux matrices de déversement (dépenses et coûts) et à finaliser les fiches explicatives du déversement.</p>	X		<p>Modalités de constitution du dossier CAC : cf. appendice 2</p>

¹ cf. diffusion le 21 février 2007 en version Projet - en cours de mise à jour.

² cf. appendice 6.

APPENDICE 1
Processus d'élaboration de la CAC dans le RAP

Déroulement du processus		Ministère (SG, DAF et R.PRO G)	SCBCM	Observations
P10	<p>➤ TRANSMISSION DU DOSSIER D'ANALYSE DES COÛTS POUR LA PARTIE EXECUTION 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des matrices 2008 (dépenses et coûts), - des fiches explicatives mises à jour (en cas d'évolution) <u>simultanément</u> au SCBCM et au(x) bureau(x) sectoriel(s) concernés de la Direction du Budget. ➤ SAISIE des données correspondantes et livraison dans FARANDOLE 	X		<p><u>PRECISION CALENDRAIRE :</u></p> <p><i>Cette phase doit être achevée pour le 20 mars 2009</i></p>
P11	<p>➤ CONTRÔLE ET VALIDATION DANS FARANDOLE PAR LES SERVICES DU CBCM DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES COÛTS sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des données livrées par l'équipe ministérielle dans Farandole - du dossier Analyse des coûts reçu 		DCB / DCM	<p><u>PRECISION CALENDRAIRE :</u></p> <p><i>Cette phase doit être achevée pour 27 mars 2009</i></p>
P12	<p>➤ VALIDATION DU LOT CAC DANS FARANDOLE PAR LA DB</p>			<p><u>Échéance : 6 avril 2009</u></p>

APPENDICE 2

DOSSIER D'ANALYSE DES COÛTS

1^{er} PRINCIPE :

Les éléments qui constituent le dossier d'analyse des coûts sont tous essentiels dans la mesure où :

- ils permettent aux ministères de préparer la saisie des données d'analyse des coûts dans l'application Farandole et d'en assurer la traçabilité ;
- ils permettent aux ministères de communiquer au SCBCM et à la direction du budget les renseignements dont ils ont besoin pour accompagner le processus de validation des RAP ;
- ils rendent plus aisé l'audit de la CAC par le Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP).

L'aspect interministériel des contrôles opérés tant par la direction du budget que par le CIAP explique pourquoi il est indispensable que le dossier d'analyse des coûts respecte un certain formalisme, exposé dans cet appendice.

Les modèles de matrice et de fiche explicative ont été envoyés aux ministères par messagerie, et sont par ailleurs disponibles sur le site de la performance publique :

<http://www.performance-publique.gouv.fr/le-budget-et-les-comptes-de-letat/approfondir/la-comptabilite-de-letat/la-comptabilite-danalyse-des-couts.html>

2^{ème} PRINCIPE :

La constitution de dossier CAC peut être échelonnée dans le temps :

En effet certains éléments peuvent être établis – ou mis à jour - avant même la connaissance des données budgétaires et comptables de l'exercice à traiter en CAC (cf. calendrier des travaux au chapitre IV de l'annexe n°6)

3^{ème} PRINCIPE :

Tout élément constitutif du dossier d'analyse des coûts est adressé par l'équipe ministérielle **simultanément** par messagerie électronique :

- **au SCBCM**
- **au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) de la direction du budget** (cf. appendice 6).

Pour le RAP 2008, l'exercice analyse des coûts se décompose en 3 parties :

- le dossier relatif à l'analyse des coûts appliquée à la LFI 2008 qui implique une mise à jour de la matrice de déversement du PAP 2008,
- le dossier relatif à l'analyse des coûts appliquée à l'exécution 2007 qui implique, en cas de retraitement de l'exécution budgétaire 2007, la constitution de deux nouvelles matrices de déversement (Dépenses et Coûts),
- le dossier relatif à l'analyse des coûts appliquée à l'exécution 2008.

APPENDICE 2

DOSSIER D'ANALYSE DES COÛTS

1. LE DOSSIER RELATIF À L'ANALYSE DES COÛTS APPLIQUÉE À LA LFI 2008

Les données contenues dans le RAP 2008 doivent permettre une comparaison budgétaire entre prévision et réalisation au titre de la gestion 2008.

C'est pourquoi, à partir de l'analyse des coûts produite pour le PAP 2008, une mise à jour de la matrice de déversement est à effectuer avec les données de la LFI et les résultats sont saisis par le ministère dans Farandole.

Sauf exception, les schémas de déversement et les fiches explicatives de déversement ne sont pas modifiés, mais il convient cependant d'en rendre systématiquement destinataire le nouvel acteur que représente, par rapport au PAP 2008, le SCBCM.

2. LE DOSSIER RELATIF À L'ANALYSE DES COÛTS APPLIQUÉE À L'EXÉCUTION 2007

Les données contenues dans le RAP 2008 doivent permettre également une comparaison entre l'exécution 2007 et l'exécution 2008. Cette comparaison doit être faite à iso-périmètre, dès lors que des modifications de maquette budgétaire ont eu lieu entre les deux gestions, ce qui conduit à considérer deux hypothèses :

➤ **la structure budgétaire des deux gestions est identique :**

Dans ce cas, ce sont les éléments de la CAC produite pour le RAP 2007 qui servent de comparaison.

Ces éléments figurent déjà dans Farandole et n'ont donc pas à être ressaisis. Néanmoins, pour en faciliter la compréhension, il est nécessaire d'adresser également au SCBCM les éléments constitutifs du dossier dont il n'a pas à l'époque été rendu destinataire.

➤ **la structure budgétaire des deux gestions a évolué :**

Dans cette hypothèse, les résultats de l'exécution de la gestion seront retraités de façon à permettre une comparaison à iso-périmètre entre 2007 et 2008 (cf. annexe3).

Pour cela, les modalités de retraitement seront définies lors de réunions techniques se déroulant 1^{ère} quinzaine de février.

Une fois opéré le retraitement de l'exécution budgétaire, l'analyse des coûts devra alors également être établie.

Elle donne lieu en conséquence à la production de **deux nouvelles matrices de déversement** à adresser au SCBCM et au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) de la direction du budget :

APPENDICE 2

DOSSIER D'ANALYSE DES COÛTS

- une matrice de déversement **DEPENSES COMPLÈTES EXECUTION 2007 RETRAITEE** qui applique à la nouvelle configuration budgétaire les règles de déversement utilisées initialement;
- une matrice de déversement **COÛTS COMPLETS EXECUTION 2007 RETRAITEE** : les coûts directs sont alors reconstitués dans cette nouvelle matrice à partir des résultats statistiques d'évolution des dépenses directes avant et après retraitement de l'exécution budgétaire.

Les données d'analyse des coûts figurant dans Farandole étant celles du RAP 2007 initial, il convient de les remplacer par celles issues du retraitement.

NOTA : il y aura lieu également de procéder, si nécessaire, à la mise à jour les fiches explicatives de déversement.

3. LE DOSSIER RELATIF À L'ANALYSE DES COÛTS APPLIQUÉE À L'EXÉCUTION 2008

Selon les principes retenus pour les gestions précédentes, le dossier d'analyse des coûts du RAP 2008 est composé de schémas de déversement, d'une matrice de déversement établie avec les données de comptabilité budgétaire (dépenses), d'une matrice établie avec les données de comptabilité générale (coûts) et de fiches explicatives.

➤ les schémas de déversement

L'application Farandole reprend automatiquement les schémas de déversement fournis dans le cadre du PLF 2008.

Mais ces schémas peuvent être modifiés notamment par :

- le changement de structure budgétaire entre PLF 2008 et LFI 2008
- la prise en compte en analyse des coûts des transferts de crédits (cf. appendice 3).

Toute modification, y compris sur les divers intitulés (ministères, missions, programmes, actions) doit donner lieu à une mise à jour du schéma initial ¹ par l'équipe ministérielle chargée de la CAC qui en effectue ensuite le remplacement dans Farandole.

➤ La matrice de déversement consacrée aux dépenses (comptabilité budgétaire)

Cette matrice est la même que celle retenue pour les RAP 2007. A titre de rappel, elle se caractérise par les points suivants :

- deux colonnes « total déversements internes au programme » et « total déversements externes au programme » à la fin de la matrice afin de permettre la lecture directe dans la matrice des données à saisir dans Farandole ;
- les règles d'inscription dans la matrice des montants déversés ont évolué, pour permettre de visualiser des sous-totaux de déversements à l'intersection de la ligne de l'action soutien et de la colonne de répartition des dépenses de cette action ;
- les renvois aux fiches explicatives figurent sur la dernière ligne de la matrice, pour correspondre à chaque déversement.

¹ Édition janvier 2007 – disponible sur le site Performance publique

APPENDICE 2

DOSSIER D'ANALYSE DES COÛTS

Il existe deux variantes dans le modèle proposé :

- la variante A présente un exemple simple de déversements internes et externes aux programmes ;
- la variante B est plus complexe, notamment en raison du nombre élevé de déversements opérés.

Avant la prise en compte dans la matrice, des données de dépenses directes extraites de Farandole, il est nécessaire de s'assurer que les dépenses imputées en gestion sur les articles d'exécution 98 ou 99 ont été intégralement réimputées (cf. annexe 7).

➤ **La matrice de déversement consacrée aux charges (comptabilité générale)**

Construite selon les mêmes principes que celle consacrée aux dépenses, la représentation des déversements est identique, la structuration des lignes et colonnes est semblable (cf. *supra*).

Les modalités de recueil des données nécessaires à la construction des coûts directs auxquels s'applique l'analyse des coûts font l'objet du GUIDE DE CONSTRUCTION DES COÛTS DIRECTS ².

Il est proposé aux ministères d'utiliser les premières colonnes de la matrice pour y inscrire différents agrégats comptables utiles pour le calcul des déversements à savoir :

- les charges de personnel qui correspondent à la somme des charges de personnel brutes issues de l'application INDIA et des éventuelles réimputations par action de l'article d'exécution 99 (ou 98) ;
- les charges de fonctionnement, etc. ...

Ces agrégats sont indicatifs car certains ministères peuvent être amenés à en utiliser d'autres. Ils sont surtout facultatifs, les colonnes pouvant être masquées si elles ne sont pas utiles pour les calculs.

➤ **Les fiches explicatives**

Fiches et matrices sont complémentaires : les premières ont pour objet d'expliquer les modalités de déversement qui ont permis d'obtenir les résultats inscrits dans les secondes. Chaque **fiche explicative est établie par déversement et non par action**.

Dans le cadre du RAP 2008, les fiches explicatives sont traitées par mise à jour des fiches établies au titre du PAP 2008.

Pour celles qui n'auraient pas encore été créées, les principes qui les sous-tendent sont rappelés ci-après :

Les fiches doivent documenter précisément les modalités de déversement choisies par les ministères et les responsables de programme. La première case du modèle permet aux ministères de préciser le contenu de la fiche concernée. En effet, ils ont la **possibilité de remplir pour chaque déversement une ou deux fiches selon le degré de concordance entre les modalités de déversement des dépenses et des charges** :

² cf. diffusion le 21 février 2007 en version Projet - en cours de mise à jour.

APPENDICE 2

DOSSIER D'ANALYSE DES COÛTS

- si les règles sont identiques en dépenses et en charges, les informations sont regroupées sur une seule fiche explicative ;
- en revanche, si les règles sont sensiblement différentes, les ministères fournissent une fiche explicative pour chacune des comptabilités.

Les informations requises sont récapitulées dans le modèle de fiche ci-dessous.

Davantage que sur les données chiffrées, inscrites par ailleurs dans la matrice, c'est sur les explications des choix opérés que doit porter l'effort principal :

- **pour la partie budgétaire (dépenses complètes) :** justification du déversement, de la règle de déversement choisie (inscription de la formule de calcul), analyse de l'impact du déversement sur les actions réceptrices et justification d'éventuels écarts avec la méthode retenue pour le PAP 2008 ;
- **pour la partie comptable (coûts complets) :** explication des différences entre la partie budgétaire et la partie comptable, qu'il s'agisse des différences de périmètre (par exemple : charges à payer, amortissements...) ou de règles de déversement (par exemple : clefs de déversement différentes en dépenses et en charges).

4. MODÈLES DE DOCUMENTS CONSTITUANT LE DOSSIER CAC

Comme précédemment indiqué, ces modèles sont disponibles sur le site de la performance publique :

<http://www.performance-publique.gouv.fr/le-budget-et-les-comptes-de-letat/approfondir/la-comptabilite-de-letat/la-comptabilite-danalyse-des-couts.html>

APPENDICE 2

DOSSIER D'ANALYSE DES COÛTS

Matrice de déversement en comptabilité budgétaire

Objectif : modéliser et calculer les règles de déversement permettant de calculer le coût des actions. Donne un contenu chiffré aux liens retenus en fixant les clés à appliquer.

	Colonne	intitulé	Description	Commentaires
Première partie de la matrice	A	n°	numéro du programme	
	B	MPA	liste des missions programmes actions liées pour un ministère donné	
	C	Total Crédits/dépenses par action	Total par action figurant dans Farandole	
	D	Crédits/dépenses à répartir	- 0 si l'action est une action de politique sans fonction polyvalente à répartir ni conduite, pilotage et soutien sinon montant total ou partiel des crédits à déverser	En regard de ce total, c'est-à-dire dans les colonnes de répartition et sur la même ligne, se trouve l'opposé de la somme de tous les déversements inscrits dans la colonne concernée.
Déversements internes	E à H (ou plus si nécessaire)	Répartition	répartition intra programme des actions soutien ou polyvalentes identifiées. Inscription du montant du déversement sur la ligne de chaque action concernée (Selon les options prises par le ministère) Montants en € ou formule de calcul qui s'appliquera automatiquement en prenant les chiffres de la colonne D	Autant de colonnes que nécessaire peuvent être ajoutées. Des cellules utiles pour insérer des données extracomptables (effectifs ou autres) effectuer les calculs peuvent aussi être insérées, puis masquées.
	1 ^{ère} Colonne en vert	Dépense par action au sein du même programme	Sous total intermédiaire pour un programme donné après ventilation de la partie soutien éventuelle	Somme algébrique colonne C + colonne E à H
Déversements externes	J à L (ou plus si nécessaire)	Répartition	Répartition inter programme mais au sein de la même mission des actions soutien ou polyvalentes identifiées. Inscription du montant du déversement sur la ligne de chaque action concernée. (Selon les options prises par le ministère) Montants en € ou formule de calcul qui s'appliquera automatiquement en prenant les chiffres de la colonne D	Autant de colonnes que nécessaire peuvent être ajoutées
	2 ^{ème} colonne en vert	Dépense par action après ventilation d'autres actions de programmes distincts appartenant à la même mission	Sous total intermédiaire pour un programme donné après ventilation de la partie soutien et de la polyvalence au sein de la mission	Somme algébrique 1 ^{ère} colonne verte + colonne J à L
	N à P (ou plus si nécessaire)	Répartition	Répartition d'actions appartenant à des missions distinctes . Inscription du montant du déversement sur la ligne de chaque action concernée.	
Saisie Farandole	3 ^{ème} colonne verte	Dépense totale par action de politique publique après ventilation d'autres actions appartenant à d'autres missions	Total final pour un programme donné après ventilation de la partie Soutien et de de la polyvalence provenant d'autres missions	Somme algébrique 2 ^{ème} colonne verte + colonne N à P
	1 ^{ère} Colonne violette	Total déversements internes au programme	somme des déversements internes au programme pour chaque action	Colonne qui correspond aux données requises par Farandole (somme colonnes E à H)
	2 ^{nde} colonne violette	Total déversements externes au programme	somme des déversements en provenance d'autres programmes de la mission et en provenance d'autres missions	Colonne qui correspond aux données requises par Farandole (somme colonnes J à L+ colonnes N à P)
	dernière ligne du tableau	Fiche explicative n°	Renvoie à la description détail liée des principes et des calculs du déversement	

La variante A permet de traiter les situations les plus simples. La variante B est plus complexe, du fait notamment d'un nombre élevé de déversements opérés.

n° de programme	DEPENSES MATRICE DE DEVERSEMENT PLR année : _____	Total Crédits / Dépense par action	Crédits / Dépense à répartir	Déversements internes				Déversements externes				Saisie Farandole				
				Répartition 1	Répartition 2	Répartition 3	Répartition 4	Dépense par action après ventilation au sein du même programme	Répartition 2	Répartition 3	Dépense par action après ventilation d'autres actions de programmes distincts appartenant à la même mission	Répartition 2	Dépense totale par action de politique publique après ventilation d'autres actions appartenant à d'autres missions	Total déversements internes au programme	Total déversements externes au programme	
MISSION XXX																
Programme P90																
	Action					c1			=C5+SOMME(E5:H5)			=I5+SOMME(J5:L5)		=M5+SOMME(N5)	=SOMME(E5:H5)	=SOMME(J5:L5;N5)
	Action					c2										
	Action					c3										
	Pilotage et animation du programme et de la mission	C33	C			E38 = - SOMME (G5:G7)			I8 = C8 + SOMME (E38:H8)			L8 = - somme (L11:L14)		=I8 + SOMME (J8:L8)		=M8 + SOMME(N8)
	Somme	=SOMME(C5:C8)														
Programme P91																
	Action					d1										
	Action					d2										
	Action					d3										
	Action					d4										
	Pilotage et animation du programme		D			= somme(H11:H14)										
	Somme															
MISSION AAA																
Programme P1																
	Action 1								=C19+SOMME(E19:H19)			=I19+SOMME(J19:L19)		=M19+SOMME(N19)		
	Action 2															
	Action 3															
	Action 4															
	Action 5															
	Action 6															
	Somme															
	maquette donnée à titre d'exemple															
Programme Conduite et pilotage des politiques de...																
	Etat-major					a1										
	Pilotage et contrôle de gestion					a2										
	Gestion RH					a3										
	Gestion budgétaire					a4										
	Fonction juridique					a5										
	Logistique ministérielle (SI, immobilier, soutien mutualisé)	C38	A			E38 = - SOMME (E33:E37;E40)			=C38+SOMME (E38:H38)			=I38+SOMME(J38:L38)		=M38+SOMME(N38)		
	Information et communication		B			= somme(F33:F37; ;F40)								=SOMME(N11:N14)		
	Formation					a6										
	Somme															
Fiches explicatives n°					1	2	3	4		2	5		2			

Cette case permet d'indiquer l'opposé de la somme des déversements effectués (a1 à a6) à partir de l'action (logistique ministérielle) sur la totalité de la colonne

cette case permet d'effectuer la somme des déversements internes au programme concernant cette action

cette case permet d'effectuer la somme des déversements externes au programme concernant cette action

Cette case permet d'indiquer l'opposé de la somme des déversements effectués (c1 à c3) à partir de l'action (pilotage et animation du programme) sur la totalité de la colonne

Cette case permet d'indiquer l'opposé de la somme des déversements effectués (c4 à c7) à partir de l'action (pilotage et animation du programme) sur la totalité de la colonne

n° de programme	DEPENSES		Déversements internes				Déversements externes								Saisie Farandole				
	Total Crédits / Dépense par action	Crédits / Dépense à répartir	Répartition 1	Répartition 2	Répartition 3	Répartition 4	Dépense par action après ventilation au sein du même programme	Répartition 3	Répartition 5	Répartition 6	Répartition 7	Répartition 1	Répartition 2	Répartition 8	Dépense par action après ventilation d'autres actions de programmes distincts appartenant à la même mission	Répartition 5	Dépense totale par action de politique publique après ventilation d'autres actions appartenant à d'autres missions	Total déversements internes au programme	Total déversements externes au programme
MISSION XXX																			
Programme P90																			
Action					c1		=C5+SOMME(E5:H5)								=I5+SOMME(J5:P5)		=Q5+SOMME(R5)	=SOMME(E5:H5)	=SOMME(J5:P5,R9)
Action					c2														
Action					c3														
Pilotage et animation du programme et de la mission			C		= SOMME(G5:G7)		= SOMME(J11:J1 4)												cette case permet d'effectuer la somme des déversements internes au programme concernant cette action
Somme																			
Programme P91																			
Action					d1		d4												
Action					d2		d5												
Action					d3		d6												
Action					d4		d7												
Pilotage et animation du programme			D		= somme(H11:H1 4)														cette case permet d'effectuer la somme des déversements externes au programme concernant cette action
Somme																			
MISSION AAA																			
Programme P1																			
Action 1							=C19+SOMME(E19:H19)				h1	i1	j1	a7	b7	k1	=I19+SOMME(J19:P19)		=Q19+SOMME(R19)
Action 2											h2	i2	j2	a8	b8	k2			
Action 3											h3	i3	j3	a9	b9	k3			
Action 4											h4	i4	j4	a10	b10	k4			
Action 5											h5	i5	j5	a11	b11	k5			
Action 6											h6	i6	j6	a12	b12	k6			
Somme																			
Programme P2																			
Action 1											h7	i7	j7	a13	b13	k7			
Action 2											h8	i8	j8	a14	b14	k8			
Action 3											h9	i9	j9	a15	b15	k9			
Action 4											h10	i10	j10	a16	b16	k10			
Somme																			
Programme Conduite et pilotage des politiques de...																			
Etat-majour				a1	b1														
Pilotage et contrôle de gestion				a2	b2														
Gestion RH		X	H	a3	b3		=C35+SOMME(E35:H35)				= SOMME(K19:K2 4;K27:K30)				=I35+SOMME(J35:P35)	=somme(R11:R14)	=Q35+SOMME(R35)		
Gestion budgétaire			I	a4	b4						= somme(L19:L24 ;L27:L30)								
Fonction juridique			J	a5	b5						= somme(M19:M2 4;M27:M30)								
Logistique ministérielle (Si, immobilier, soutien mutualisé)			A				= - SOMME (E33:E37;E40)						= somme(N19:N2 4;N27:N30)						
Information et communication			B				= SOMME(F33:F3 7;F40)							= somme(O19:O2 4;O27:O30)					
Formation			K	a6	b6										= somme(P19:P24 ;P27:P30)				
Somme																			

C/15

Dans cet exemple, le montant H à répartir est supérieur aux dépenses directes inscrites sur l'action, car il inclut des déversements internes au programme préalables. Par exemple:
H=X+a3+b3

Cette case permet d'indiquer l'opposé de la somme des déversements effectués à partir de cette action sur la totalité de la colonne (voir variante A)

Fiches explicatives n°

1 2 3 4 3 5 6 7 1 2 8 5

APPENDICE 2

DOSSIER D'ANALYSE DES COÛTS

Matrice de déversement en comptabilité générale

Objectif : modéliser et calculer les règles de déversement permettant de calculer le coût des actions. Donne un contenu chiffré aux liens retenus en fixant les clés à appliquer.

Colonne	intitulé	Description	Commentaires
A	n°	numéro du programme	
B	MPA	liste des missions programmes actions liées pour un ministère donné	
C à K ou plus	Charges de personnel, charge de fonctionnement, etc	classement des charges par classe de charge Deux colonnes sont disponibles pour les ministères ayant besoin de procéder à la réimputation des articles 98 ou 99 (sur la base des clefs utilisées pour la réimputation budgétaire) préalablement au calcul des déversements. Cette réimputation n'est pas une opération comptable préalable à l'analyse des coûts.	colonnes proposées à titre indicatif, à renseigner selon les besoins des ministères et les règles retenues; exemple : une répartition de charges de personnel peut être détaillée par catégorie de personnel (fonctionnaire ou ouvrier); idem pour les charges de fonctionnement selon la nature (achats de fournitures, prestations ...).
Fin de la phase préalable à l'analyse des coûts (recueil de données)			
L	Total charges par action	somme des colonnes C à K ou plus	coût direct de l'action
M	Total des charges à répartir	- 0 si l'action est une action de politique sans fonction polyvalente à répartir ni conduite, pilotage et soutien sinon montant total ou partiel des charges à déverser	En regard de ce total, c'est-à-dire dans les colonnes de répartition et sur la même ligne, se trouve l'opposé de la somme de tous les déversements inscrits dans la colonne concernée.
N à Q ou plus si nécessaire	Répartition	répartition intra programme des actions soutien ou polyvalentes identifiées. Inscription du montant du déversement sur la ligne de chaque action concernée (Selon les options prises par le ministère) Montants en € ou formule de calcul qui s'appliquera automatiquement en prenant les chiffres de la colonne M	Autant de colonnes que nécessaire peuvent être ajoutées. Des cellules utiles pour insérer des données extracomptables (effectifs ou autres) pour effectuer les calculs peuvent aussi être insérées, puis masquées.
1^{ère} Colonne en vert	Charges par action au sein du même programme	Sous total intermédiaire pour un programme donné après ventilation de la partie soutien éventuelle	Somme algébrique colonne L + colonne N à Q
S à T ou plus si nécessaire	Répartition	Répartition inter programme mais au sein de la même mission des actions soutien ou polyvalentes identifiées. Inscription du montant du déversement sur la ligne de chaque action concernée. (Selon les options prises par le ministère) Montants en € ou formule de calcul qui s'appliquera automatiquement en prenant les chiffres de la colonne M	Autant de colonnes que nécessaire peuvent être ajoutées
2^{ème} colonne en vert	Charges par action après ventilation d'autres actions de programmes distincts appartenant à la même mission	Sous total intermédiaire pour un programme donné après ventilation de la partie soutien et de la polyvalence au sein de la mission	Somme algébrique 1 ^{ère} colonne verte + colonnes S à T
V à X ou plus si nécessaire	Répartition	Répartition d'actions appartenant à des missions distinctes . Inscription du montant du déversement sur la ligne de chaque action concernée.	
3^{ème} colonne verte	Charges totales par action de politique publique après ventilation d'autres actions appartenant à d'autres missions	Total final pour un programme donné après ventilation de la partie Soutien et de de la polyvalence provenant d'autres missions	Somme algébrique 2 ^{ème} colonne verte + colonnes V à X
1^{ère} Colonne violette	Total déversements internes au programme	somme des déversements internes au programme pour chaque action	Colonne qui correspond aux données requises par Farandole (somme colonnes S à T)
2nde colonne violette	Total déversements externes au programme	somme des déversements en provenance d'autres programmes de la mission et en provenance d'autres missions	Colonne qui correspond aux données requises par Farandole (somme colonnes 17 à XX+ colonnes V à X)
dernière ligne du tableau	Fiche explicative n°	Renvoie à la description détaillée des principes et des calculs du déversement	
La variante A permet de traiter les situations les plus simples. La variante B est plus complexe, du fait notamment d'un nombre élevé de déversements opérés.			

CÔÛTS COMPLETS MATRICE DE DEVERSEMENT PLR année : _____	Agrégats de charges indicatifs et à usage facultatif								Déversements internes				Déversements externes				Saisie Farandole							
	Charges de personnel (extraction INDIA)	Réimputation article 99	Total charges de personnel (C+D)	Charges de fonctionnement	Charges de subvention et de transfert	Dotations aux amortissements	Dépréciations d'actifs	Dotations aux provisions	...	Total des charges par action (= coût direct)	Total des charges à répartir	Répartition 1	Répartition 2	Répartition 3	Répartition 4	Charges par action après ventilation au sein du même programme	Répartition 2	Répartition 3	Charges par action après ventilation d'autres actions de programmes distincts appartenant à la même mission	Répartition 2	Charges totales par action de politique publique après ventilation d'autres actions appartenant à d'autres missions (= coût complet)	Total déversements internes au programme	Total déversements externes au programme	
MISSION XXX																								
Programme P90																								
Action																								
Action																								
Action																								
Pilotage et animation du programme et de la mission																								
Article 99 (ou 98)																								
Somme																								
Programme P91																								
Action																								
Action																								
Action																								
Action																								
Pilotage et animation du programme																								
Article 99 (ou 98)																								
Somme																								
MISSION AAA																								
Programme P1																								
Action 1																								
Action 2																								
Action 3																								
Action 4																								
Action 5																								
Action 6																								
Article 99 (ou 98)																								
Somme																								
Programme P2																								
Action 1																								
Action 2																								
Action 3																								
Action 4																								
Article 99 (ou 98)																								
Somme																								
Programme Conduite et pilotage des politiques de...																								
Etat-major																								
Pilotage et contrôle de gestion																								
Gestion RH																								
Gestion budgétaire																								
Fonction juridique																								
Logistique ministérielle (SI, immobilier, soutien mutualisé)																								
Information et communication																								
Formation																								
Article 99 (ou 98)																								
Somme																								

Fiches explicatives n°

1 2 3 4 2 5 2

Cette case permet d'indiquer l'opposé de la somme des déversements effectués (a1 à a5) à partir de l'action (logistique ministérielle) sur la totalité de la colonne

Cette case permet d'indiquer l'opposé de la somme des déversements effectués (c1 à c3) à partir de l'action (pilotage et animation du programme) sur la totalité de la colonne

Cette case permet d'indiquer l'opposé de la somme des déversements effectués (c4 à c7) à partir de l'action (pilotage et animation du programme) sur la totalité de la colonne

Cette case permet d'effectuer la somme des déversements internes au programme concernant cette action

Cette case permet d'effectuer la somme des déversements ext au programme concernant cette action

maquette donnée à titre d'exemple

10/15

N°	COÛTS COMPLETS MATRICE DE DEVERSEMENT PLR année : _____	Avenants de charges indicatifs et à usage facultatif										Déversements internes				Déversements externes					Saisie Paradoxe										
		Charges de personnel (extraction INDIA)	réimputation de l'article 99	Total Charges de personnel (C+D)	Charges de fonctionnement	Charges de subvention et de transfert	Dotations aux amortissements	Dépréciations d'actifs	Dotations aux provisions	...	Total charges par action (= coût direct)	Total des charges à répartir	Répartition 1	Répartition 2	Répartition 3	Répartition 4	Charges par action après ventilation au sein du même programme	Répartition 3	Répartition 5	Répartition 6	Répartition 7	Répartition 1	Répartition 2	Répartition 3	Répartition 4	Répartition 5	Charges par action après ventilation d'autres actions de programmes distincts appartenant à la même mission	Répartition 5	Charges totales par action de politique publique après ventilation d'autres actions appartenant à d'autres missions (=coût complet)	Total déversements internes au programme	Total déversements externes au programme
MISSION XXX																															
Programme P00																															
	Action									=SOMME(E5:K5)				c1																	
	Action													c2																	
	Action													c3																	
	Pilotage et animation du programme et de la mission									C				=SOMME(P5:P7)																	
	Article 99 (ou 98)																														
	Programme P01																														
	Action													d1																	
	Action													d2																	
	Action													d3																	
	Action													d4																	
	Pilotage et animation du programme									D				somme(Q12:Q15)																	
	Article 99 (ou 98)																														
	Programme P02																														
	Action 1																														
	Action 2																														
	Action 3																														
	Action 4																														
	Action 5																														
	Action 6																														
	Article 99 (ou 98)																														
	Programme P03																														
	Action 1																														
	Action 2																														
	Action 3																														
	Action 4																														
	Article 99 (ou 98)																														
	Programme P04																														
	Action 1																														
	Action 2																														
	Action 3																														
	Article 99 (ou 98)																														
	Programme Conduite et pilotage des politiques de...																														
	Etat-majour																														
	Pilotage et contrôle de gestion																														
	Gestion RH									X																					
	Gestion budgétaire																														
	Fonction juridique																														
	Logistique ministérielle (SI, immobilier, soutien mutualisé)																														
	Information et communication																														
	Formation																														
	Article 99 (ou 98)																														

Fiches explicatives n°

Dans cet exemple, le montant H à répartir est supérieur aux dépenses directes inscrites sur l'action, car il inclut des déversements internes au programme prioritaires. Par exemple: H=X+a3+b3

Cette case permet d'indiquer l'opposé de la somme des déversements effectués à partir de cette action sur la totalité de la colonne (voir variante A)

1/13

APPENDICE 2
DOSSIER D'ANALYSE DES COÛTS

Fiches explicatives

MINISTERE XXX
PLF ou RAP XXXX

Fiche explicative de déversement

Cocher la case utile :

Fiche spécifique données budgétaires	<input type="checkbox"/>
Fiche spécifique données comptables	<input type="checkbox"/>
Fiche commune données budgétaires et comptables	<input type="checkbox"/>

ORIGINE DU DÉVERSEMENT

Mission : AA - Diffusion et promotion de la culture mandchoue

Programme : 461 - Promotion de l'emploi des idéogrammes

ACTION : 04 - SYSTÈMES D'INFORMATION GRAPHIQUES

Direction(s) ou service(s) concerné(s) : Direction de la typographie.

DESTINATION DU DÉVERSEMENT

Mission(s)	Programme(s)	Action(s)
AA	461	01 à 03, 05 et 06
	912	toutes
	936	01, 03, 04
BD	775	toutes
	829	02

Dans le cas d'un déversement externe, ÉCHANGES PRÉALABLES AVEC LE OU LES RESPONSABLES DE PROGRAMME DESTINATAIRE(S) du déversement (sur la justification et les modalités du déversement) :

- **Accords obtenus : accord du responsable du programme 912 « développement du patrimoine iconographique » ;**
- **Information diffusée : autres responsables de programme.**

NATURE DES DEPENSES DÉVERSÉES (partie compta budgétaire du RAP) : masse salariale des équipes de projet et SI (titre 2), dépenses de fonctionnement des équipes et maintenance des systèmes d'information (titre 3), dépenses d'investissement (matériels et logiciels) (titre 5).

Justification d'éventuels écarts avec la méthode retenue pour le PAP

NATURE DES CHARGES DÉVERSÉES (partie compta générale) : charges de personnel, charges de fonctionnement, charges de subvention et de transfert, dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs, dotations aux provisions, etc... expliquer les éventuelles différences de périmètre avec les données budgétaires (ex : charges à payer, dotations aux amortissement, etc).

RELIQUAT ÉVENTUEL NON DÉVERSÉ : NATURE ET JUSTIFICATION.

Sans objet.

JUSTIFICATION DU DÉVERSEMENT (notamment par rapport à la nature du soutien ou du service polyvalent et quant à la (aux) politique(s) publique(s) bénéficiaire(s)) :

APPENDICE 2

DOSSIER D'ANALYSE DES COÛTS

DONNÉES BUDGÉTAIRES : *l'action 04 regroupe l'ensemble des dépenses et effectifs dédiés à la conception, au développement à l'achat et à la maintenance des systèmes d'information graphique contribuant aux politiques publiques portées par les programmes de la mission « diffusion et promotion de la culture mandchoue » ainsi qu'aux programmes de la mission « rayonnement culturel de la Mongolie intérieure ». Ces programmes ne disposent pas de services propres chargés des systèmes d'information graphique.*

Justification d'éventuels écarts avec la méthode retenue pour le PAP

DONNÉES DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE : *préciser les raisons d'éventuelles différences de déversement entre la CAC budgétaire et la CAC comptable (ex : pas d'investissements en CAC budgétaire, mais des déversements de dotations aux amortissements pour des investissements passés, en CAC comptable)*

MODALITÉS DE DÉVERSEMENT *(de préférence regroupées par programme(s) de destination ; le détail par action de politique publique ne sera donné qu'en cas de nécessité ; règles de déversement, clés de répartition, formule mathématique développée sans chiffre : désignation des facteurs utilisés ; justification des règles de déversement ; justification d'éventuels écarts avec la méthode retenue pour le PAP) :*

CAC budgétaire :

1. *Masse salariale : répartie en fonction du temps de travail des agents consacré à chaque politique publique, selon les résultats de l'enquête-temps de 2005, actualisée en 2006.*

Formule (par grade auquel est affecté un coût moyen) :

montant à déverser = dépense prévisionnelle moyenne du grade X ETPT total du grade X [temps travaillé pour la politique publique (Cf. programmes et actions listés supra) / temps travaillé total].

2. *Fonctionnement courant des équipes : dépenses répartis en fonction du nombre de postes soutenus ; règle de déversement simple justifiée par la faible part des dépenses de fonctionnement courant dans le total de l'action 04.*

Formule :

Montant à déverser = dépenses de fonctionnement des équipes X [nombre de postes affectés à la politique publique / nombre total de postes].

3. *Maintenance des SI :*

- *Maintenance des réseaux : mêmes règle et formule que ci-dessus (tous les postes sont équivalents, quels que soient le programme ou l'action) ;*
- *Maintenance des postes : affectation des dépenses réelles (facturation détaillée prévue dans le marché)*

4. *Dépenses d'investissement : ventilés spécifiquement au montant prévu pour chaque politique publique, selon le programme d'investissement.*

CAC comptable générale :

Expliquer les éventuelles différences de clés de déversement entre la partie budgétaire de la CAC et la partie comptabilité générale : si les clés utilisées sont identiques, le préciser. Dans le cas contraire, décrire les modalités de déversement (de la même manière que pour la partie budgétaire, cf exemples ci dessus).

ÉLÉMENTS CONTRIBUANT AUX COMMENTAIRES DES RÉSULTATS *(partie budgétaire : impact du déversement sur le coût des politiques publiques ; lien avec les activités portant la politique publique ; explication des écarts avec les prévisions de la LFI 2006 (évolution de la dotation directe, affinage des clés de déversement en cour d'exercice, justification d'éventuels écarts avec la méthode retenue pour le PAP, etc); partie comptable : explication des écarts avec la partie budgétaire, questions de périmètre de charges prises en compte, poids dans le cas du ministère des charges qui ne sont pas prises en compte à ce stade dans la CAC, etc).*

APPENDICE 3
TRANSFERTS DE CREDITS EN GESTION
MODALITES DE PRISE EN COMPTE EN ANALYSE DES COUTS DANS LE RAP

1 – RAPPEL DE LA LOLF :

Selon l'article 12 de la loi organique n°2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances :

- I. - Des virements peuvent modifier la répartition des crédits entre programmes d'un même ministère. Le montant cumulé, au cours d'une même année, des crédits ayant fait l'objet de virements, ne peut excéder 2 % des crédits ouverts par la loi de finances de l'année pour chacun des programmes concernés. Ce plafond s'applique également aux crédits ouverts sur le titre des dépenses de personnel pour chacun des programmes concernés.
- II. - Des **transferts** peuvent modifier la répartition des crédits entre programmes de ministères distincts, **dans la mesure où l'emploi des crédits ainsi transférés, pour un objet déterminé, correspond à des actions du programme d'origine**. Ces transferts peuvent être assortis de modifications de la répartition des emplois autorisés entre les ministères concernés.
- III. - Les virements et transferts sont effectués par décret pris sur le rapport du ministre chargé des finances, après information des commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances et des autres commissions concernées. L'utilisation des crédits virés ou transférés donne lieu à l'établissement d'un compte rendu spécial, inséré au rapport établi en application du 4° de l'article 54.
- IV. - Aucun virement ni transfert ne peut être effectué au profit de programmes non prévus par une loi de finances. Aucun virement ni transfert ne peut être effectué au profit du titre des dépenses de personnel à partir d'un autre titre.

2 - CRITERES DE PRISE EN COMPTE EN ANALYSE DES COÛTS :

La prise en compte en analyse des coûts des transferts de crédits en gestion est donc limitée par plusieurs éléments :

21- L'objet même du transfert de crédits en gestion

La prise en compte en analyse des coûts dans le RAP des transferts de crédits en gestion se justifie par la finalité même de l'analyse qui est **d'imputer les dépenses aux seules actions de politique publique auxquelles elles se rattachent :**

Un déversement de dépenses doit donc être opéré seulement si le programme d'origine (dont les crédits ont été annulés) porte effectivement la politique publique à laquelle se rattache la dépense exécutée par le programme destinataire (sur lequel les crédits ont été ouverts).

De même, un déversement de dépenses doit être opéré si le programme d'origine est un programme de soutien et s'il a fait l'objet, dans le cadre du PAP, d'un déversement de crédits vers un ou des programmes de politique publique. Dans ce cas, le déversement des dépenses, dans le RAP, doit être effectué directement vers lesdits programmes de politique publique (afin d'éviter des déversements « en cascade »).

A contrario, les transferts de crédits décidés au titre de la contribution à une politique publique (non ou insuffisamment dotée en LFI) ou au titre d'un remboursement ne devraient pas, a priori, donner lieu à déversement, entre programmes, des dépenses exécutées correspondantes.

Ces critères peuvent être appréciés au vu des rapports relatifs aux décrets de transfert, publiés au journal officiel. La direction du budget tient ces documents à la disposition des ministères.

APPENDICE 3
TRANSFERTS DE CREDITS EN GESTION
MODALITES DE PRISE EN COMPTE EN ANALYSE DES COÛTS DANS LE RAP

Ainsi, les dépenses exécutées sur la base de transferts de crédits en gestion devant donner lieu à déversement en analyse des coûts dans le RAP (alors qu'ils n'étaient pas prévus dans le PAP) concernent en majeure partie :

- les dépenses de personnel de ministères (a fortiori de programmes) ne disposant pas de corps de fonctionnaires propres, dont l'exécution est assurée par d'autres ministères¹ ;
- des dépenses de fonctionnement mutualisées, dont l'exécution est assurée par un programme au profit d'autres programmes ;
- des dépenses d'investissement ou de fonctionnement exécutées pour des raisons techniques par un programme au profit d'un autre programme².

22 – Le caractère significatif du transfert de crédits

En effet, il n'est pas envisagé de traiter en analyse de coûts la totalité des dépenses liées aux transferts de crédits répondant au critère défini au point 21.

Ainsi, le montant du transfert doit être d'un montant significatif pour l'on puisse retenir un déversement en analyse des coûts pour les dépenses exécutées qui y correspondent.

23 – La prise en compte en analyse des coûts doit être réciproque

En tout état de cause, s'agissant de déversements entre programmes relevant le plus souvent de ministères distincts, un accord doit être trouvé entre tous les acteurs concernés, tant sur les critères de prise en compte précités que sur les montants de dépenses exécutées à traiter et sur les règles de déversement à appliquer. Des fiches explicatives de déversement retraceront cet accord.

3 - ILLUSTRATIONS :

CAS n° 1 :

Exemple d'un montant de 877.836 transféré du P216 de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » vers le P303 de la mission « Immigration, asile et intégration » :

Ce transfert a pour objet (selon le rapport explicatif du décret 911 du 09/09/08) de :

« compléter le financement de la masse salariale des emplois transférés au ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire lors du projet de loi de finances 2008. 110 ETPT et la masse salariale correspondante ont en effet été transférés en PLF 2008 au programme 303 [...]. Cette somme s'est néanmoins avérée insuffisante car calculée sur la base du coût moyen d'un personnel administratif du programme 216 [...] ».

¹ Cas notamment de la mission « Écologie, développement et aménagement durables », dont les dépenses de personnel sont exécutées par les ministères chargés de l'agriculture, ou du travail, ou de l'économie, des finances et de l'emploi pour les activités qu'ils remplissent au titre de cette mission.

² Exemples :

- acquisition d'un outil opérationnel de navigation par la marine nationale (MINDEF) pour le compte de la direction des affaires maritimes (MEDAD) ;
- financement des programmes aéronautiques de la direction de la défense et de la sécurité civiles (MIOCT) ou de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI- ministère du budget) mis en œuvre par la direction des services aéronautiques (MINDEF).

APPENDICE 3
TRANSFERTS DE CREDITS EN GESTION
MODALITES DE PRISE EN COMPTE EN ANALYSE DES COÛTS DANS LE RAP

Indépendamment du montant peu significatif du transfert, l'objet même du transfert conduit à exclure la prise en compte de ce transfert en analyse des coûts.

En effet, ce transfert n'a pas pour conséquence de faire réaliser par le programme 303 destinataire du transfert des dépenses contribuant à l'une des politiques publiques de la mission Administration générale et territoriale de l'État.

Selon ce rapport, il s'agit bien d'une mesure que l'on peut qualifier de "technique" permettant un ajustement du budget du ministère de l'immigration qui n'a pu être réalisé lors de la préparation du budget.

Conclusion : dans cet exemple le transfert n'a pas à être matérialisé entre le ministère de l'immigration et le ministère de l'intérieur par un déversement externe. En dépenses exécutées, le P216 ne prend pas en compte le montant transféré en gestion et, a contrario, le ministère de l'immigration les aura dans les dépenses du P303.

CAS N°2 :

Exemple du montant de 1.419.360 (assorti d'ETP) qui a été transféré du P124 de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » sur le P217 de la mission « Écologie, développement et aménagement durables ».

Selon le rapport explicatif du transfert (cf. décret 1230 du 26/11/08) l'objet du transfert est de :

« rembourser au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) les rémunérations versées aux ingénieurs de l'équipement qui effectuent des missions pour le compte du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Les ingénieurs de l'équipement concernés [...] restent, en effet, gérés et rémunérés par le MEEDDAT. »

On peut donc bien considérer que les dépenses exécutées par le programme bénéficiaire du transfert de crédits (le P217) traduit sa participation à la politique publique porté par le programme d'origine P124.

A ce titre le déversement en CAC doit matérialiser ce lien puisque l'objectif est bien de "réaffecter" (c'est-à-dire en les redéversant en CAC) les dépenses sur la ou les actions de politique publique auxquelles elles se rattachent.

Dans cet exemple, le déversement en analyse des coûts est alors matérialisé :

* **par un montant négatif** pour les programmes P217 et ce, à concurrence du montant réel des dépenses exécutées par lui avec les crédits reçus en transfert,

* **par un montant positif** pour le programme P124 qui prend ainsi en compte en analyse des coûts les dépenses effectuées par cet autre programme au titre de la politique publique qu'il porte,

* **par une modification des schémas de déversement de chacun de ces deux programmes** (si ces schémas ne retraçaient pas déjà un tel lien).

Mais l'attention est appelée **sur 3 points** :

APPENDICE 3

TRANSFERTS DE CREDITS EN GESTION

MODALITES DE PRISE EN COMPTE EN ANALYSE DES COÛTS DANS LE RAP

- **Dans cet exemple précis, le transfert de crédits en gestion est effectué entre deux programmes de soutien.** Si le déversement en analyse des coûts est effectué tel qu'indiqué ci-dessus entre ces 2 programmes, le P124 destinataire du déversement en CAC, devra ensuite le répercuter sur un ou plusieurs programmes de politique publique de la mission, ce qui équivaut à un « déversement en cascade ». Pour éviter cela, il convient d'effectuer le déversement en analyse des coûts à partir du P217 directement sur le ou les programmes de politique publique. Cela nécessite une concertation entre les deux équipes ministérielles chargées de la CAC pour échanger les informations nécessaires à cette prise en compte par chacun.
- **Le montant déversé en CAC pourra ne pas être forcément égal au montant annoncé par le décret de transfert** et cela pourra alors donner lieu à explication par le programme bénéficiaire du transfert.
- La prise en compte en CAC de ce transfert nécessite donc un **accord entre les programmes concernés** puisque la **cohérence des déversements entre les programmes** doit être respectée. Il importe donc qu'il y ait un accord entre les deux programmes concernés avant de décider comment le transfert de crédits est pris en compte par chacun.

4- CRITERES DE PRISE EN COMPTE EN ANALYSE DES COÛTS :

➤ Une synthèse des transferts de crédits en gestion sera adressée à chacun début janvier 2009, précisant les transferts qu'il serait nécessaire de traiter en analyse des coûts dans le RAP 2008.

➤ Présentation formelle des déversements résultant des transferts de crédits en gestion

Une fois déterminés les transferts de crédits à prendre en compte de façon réciproque selon les indications ci-dessus, chaque équipe ministérielle peut, pour une question de lisibilité, les isoler dans une colonne à part (montants en plus ou en moins) dans la matrice de déversement des DEPENSES COMPLETES 2008.

Mais, quelque soit la façon de les faire apparaître dans la matrice, il sera nécessaire qu'ils soient correctement inclus dans la colonne « total dépenses à répartir » pour ne pas risquer d'avoir une balance qui ne soit pas carrée entre cette colonne et la dernière colonne de la matrice totalisant tous les déversements externes.

Pour permettre également une prise en compte corrélative en termes de COÛTS DIRECTS, les éléments (qui peuvent être estimés sur la base de calcul statistique proportionnel) seront fournis par l'équipe en charge de la CAC du programme ayant exécuté ces dépenses et donc ayant supporté les coûts directs.

* * *

APPENDICE 4

PÉRIMÈTRES MINISTÉRIELS D'INTÉGRATION DES ACTIFS DANS LE BILAN DE L'ÉTAT

IMMOBILISATIONS :

	PARC IMMOBILIER	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET STOCKS											IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
		MATERIEL DE TRANSPORT			MATERIEL TECHNIQUE, INDUSTRIEL ET OUTILLAGES			AUTRES MATERIELS			STOCKS			LOGICIELS	
		domaine matériel roulant	domaine mat. naval et fluvial	domaine matériel aérien	domaine mat. voirie et BTP	matériel d'incendie, de défense et sécurité	autre matériel technique	équip militaires	domaine armes	domaine gilets pare-balles	carburants	catégorie munitions	autres stocks	acquis	produits en interne
AFF ETRANG.	X	X											X	X	
AGRICULTURE	X	X	X			X Mat Labo						X	X	X	
CULTURE	X	X	X			X						X	X	X	
DEFENSE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
ECOLOGIE	X	X	X										X		
EDUCATION NAT	X	X												X	
EQUIPEMENT	X	X	X		X	X		X	X		X		X	X	
INTERIEUR	X	X	X	X		X		X	X	X	X		X	X	
JUSTICE	X	X	X					X	X		X		X	X	
OUTRE MER	X	X	X	X	X								X	X	
SANTE	X	X										X	X	X	
SPM	X	X											X	X	
SPORTS	X	X													
TRAVAIL	X	X											X	X	
MINEFI	X	X	X	X		X DGDDI Mat Labo DGCCRF Mat Labo		X	X		X		X	X	

	LOGICIELS	
	acquis	produits en interne
AFF ETRANG.	X	X
AGRICULTURE	X	X
CULTURE	X	X
DEFENSE	X	X
ECOLOGIE	X	
EDUCATION NAT		X
EQUIPEMENT	X	X
INTERIEUR	X	X
JUSTICE	X	X
OUTRE MER	X	
SANTE	X	X
SPM	X	X
SPORTS		
TRAVAIL	X	X
DGCCRF	X	X
DGCP	X	X
INSEE	X	X
DGDDI	X	X
DPAEP	X	X
DGI	X	X
AIFE	X	X
DGME SDAE		X
AFT		X
COPERNIC		X

PROVISIONS POUR LITIGES :

Ministères concernés : tous

Périmètre : litiges à enjeux et gérés en centrale

PROVISIONS POUR CHARGES :

Ministères : tous

Modalités : cf. mode opératoire du rattachement des charges et produits à l'exercice adressé aux DAF le 26 décembre 2006.

APPENDICE 5
CATÉGORIES DE CHARGES À PRENDRE EN COMPTE
DANS LA CONSTRUCTION DES COÛTS DIRECTS

Catégories de charges	Outil d'extraction	Modalité de prise en compte
Charges de personnel (comptes 64)	INDIA, classe 6	à ajouter
Charges de fonctionnement, dont variations de stocks (comptes 60, 61 et 62)	INDIA, classe 6	à ajouter
Charges de subventions (comptes 63)	INDIA, classe 6	à ajouter
Charges de transfert (comptes 65)	INDIA, classe 6	à ajouter
Dotations aux amortissements et dépréciations (comptes 68)	INDIA, classe 6	à ajouter
Charge d'utilisation de l'immobilier non spécifique (pour mémoire, comptes 68)	INDIA, classe 6	à ajouter
Dotations aux provisions pour risques et litiges (comptes 68)	INDIA, classe 6	à ajouter
Reprises sur dépréciations et provisions (comptes 78)	INDIA, classe 7	à retrancher
Charges à payer exercice 2008	Orchidée	à ajouter
Charges à payer sur immobilisations exercice 2008	Orchidée	à retrancher si elles sont incluses dans la catégorie précédente
Charges à payer exercice 2007	Orchidée	à retrancher
Charges constatées avance recensées en 2008 au titre de l'exercice 2009 (= CCA 2008)	Orchidée	à retrancher
Charges constatées avance recensées en 2007 au titre de l'exercice 2008 (= CCA 2007)	Orchidée	à ajouter
Dotations aux provisions pour charges	Orchidée	à ajouter
Reprises sur dotations aux provisions pour charges	Orchidée	à retrancher

APPENDICE 6
RATTACHEMENT DES PROGRAMMES
AUX BUREAUX SECTORIELS DE LA DB

Ministère	MISSION	code MISSION	COD_PGM	PGM	bureau sectoriel DB
Affaires étrangères et européennes	Action extérieure de l'État	AA	105	Action de la France en Europe et dans le monde	7BAED
Affaires étrangères et européennes	Action extérieure de l'État	AA	151	Français à l'étranger et étrangers en France	7BAED
Affaires étrangères et européennes	Action extérieure de l'État	AA	185	Rayonnement culturel et scientifique	7BAED
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	Administration générale et territoriale de l'État	AB	108	Administration territoriale	5BIAG
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	Administration générale et territoriale de l'État	AB	216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	5BIAG
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	Administration générale et territoriale de l'État	AB	232	Vie politique, culturelle et associative	5BIAG
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	Administration générale et territoriale de l'État	AB	307	Administration territoriale : expérimentations Chorus	5BIAG
Agriculture et pêche	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	AC	149	Forêt	7BA
Agriculture et pêche	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	AC	154	Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural	7BA
Agriculture et pêche	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	AC	215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	7BA
Agriculture et pêche	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	AC	227	Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés	7BA
Économie, finances et emploi	Aide publique au développement	AD	110	Aide économique et financière au développement	7BAED
Affaires étrangères et européennes	Aide publique au développement	AD	209	Solidarité à l'égard des pays en développement	7BAED
Immigration, intégration, identité nationale et codéveloppement	Aide publique au développement	AD	301	Codéveloppement	7BAED
<i>Services du Premier ministre</i>	<i>Conseil et contrôle de l'État</i>	CA	126	<i>Conseil économique et social</i>	<i>pas de CAC</i>
Services du Premier ministre	Conseil et contrôle de l'État	CA	164	Cour des comptes et autres juridictions financières	8BJM
Services du Premier ministre	Conseil et contrôle de l'État	CA	165	Conseil d'État et autres juridictions administratives	8BJM
Culture et communication	Culture	CB	131	Création	8BCJS
Culture et communication	Culture	CB	175	Patrimoines	8BCJS
Culture et communication	Culture	CB	224	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	8BCJS
Défense	Défense	DA	144	Environnement et prospective de la politique de défense	5BDM
Défense	Défense	DA	146	Équipement des forces	5BDM
Défense	Défense	DA	178	Préparation et emploi des forces	5BDM
Défense	Défense	DA	212	Soutien de la politique de la défense	5BDM
Économie, finances et emploi	Développement et régulation économiques	DB	134	Développement des entreprises, des services et de l'activité touristique	3BEPII
Économie, finances et emploi	Développement et régulation économiques	DB	199	Régulation économique	8BEFIE
Services du Premier ministre	Direction de l'action du Gouvernement	DC	129	Coordination du travail gouvernemental	5BIAG
<i>Services du Premier ministre</i>	<i>Direction de l'action du Gouvernement</i>	<i>DC</i>	<i>306</i>	<i>Présidence française de l'Union européenne</i>	<i>pas de CAC</i>
Économie, finances et emploi	Engagements financiers de l'État	EB	114	Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	7MCEG

APPENDICE 6
RATTACHEMENT DES PROGRAMMES
AUX BUREAUX SECTORIELS DE LA DB

Ministère	MISSION	code MISSION	COD_PGM	PGM	bureau sectoriel DB
Économie, finances et emploi	Engagements financiers de l'État	EB	117	Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	1BLF
Économie, finances et emploi	Engagements financiers de l'État	EB	145	Épargne	4BVLOM
<i>Économie, finances et emploi</i>	<i>Engagements financiers de l'État</i>	<i>EB</i>	<i>168</i>	<i>Majoration de rentes</i>	<i>pas de CAC</i>
Éducation nationale	Enseignement scolaire	EC	139	Enseignement privé du premier et du second degrés	3BEN
Éducation nationale	Enseignement scolaire	EC	140	Enseignement scolaire public du premier degré	3BEN
Éducation nationale	Enseignement scolaire	EC	141	Enseignement scolaire public du second degré	3BEN
Agriculture et pêche	Enseignement scolaire	EC	143	Enseignement technique agricole	7BA
Éducation nationale	Enseignement scolaire	EC	214	Soutien de la politique de l'éducation nationale	3BEN
Éducation nationale	Enseignement scolaire	EC	230	Vie de l'élève	3BEN
Budget, comptes publics et fonction publique	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	GA	148	Fonction publique	8BEFIE
Budget, comptes publics et fonction publique	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	GA	156	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	8BEFIE
Budget, comptes publics et fonction publique	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	GA	218	Conduite et pilotage des politiques économique et financière	8BEFIE
Budget, comptes publics et fonction publique	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	GA	221	Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État	8BEFIE
Budget, comptes publics et fonction publique	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	GA	302	Facilitation et sécurisation des échanges	8BEFIE
Immigration, intégration, identité nationale et codéveloppement	Immigration, asile et intégration	IA	104	Intégration et accès à la nationalité française	7BAED
Immigration, intégration, identité nationale et codéveloppement	Immigration, asile et intégration	IA	303	Immigration et asile	7BAED
Justice	Justice	JA	101	Accès au droit et à la justice	8BJM
Justice	Justice	JA	107	Administration pénitentiaire	8BJM
Justice	Justice	JA	166	Justice judiciaire	8BJM
Justice	Justice	JA	182	Protection judiciaire de la jeunesse	8BJM
Justice	Justice	JA	213	Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés	8BJM
Affaires étrangères et européennes	Médias	MA	115	Audiovisuel extérieur	7BAED
Services du Premier ministre	Médias	MA	116	Chaîne française d'information internationale	8BJM
Services du Premier ministre	Médias	MA	180	Presse	8BJM
Services du Premier ministre	Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	MB	158	Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	5BDM
Défense	Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	MB	167	Liens entre la nation et son armée	5BDM
Défense	Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	MB	169	Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	5BDM

APPENDICE 6
RATTACHEMENT DES PROGRAMMES
AUX BUREAUX SECTORIELS DE LA DB

Ministère	MISSION	code MISSION	COD_PGM	PGM	bureau sectoriel DB
	nation				
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	Outre-mer	OA	123	Conditions de vie outre-mer	8BEFIE
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	Outre-mer	OA	138	Emploi outre-mer	8BEFIE
Écologie, développement et aménagement durables	Politique des territoires	PA	112	Aménagement du territoire	4BVLOM
<i>Services du Premier ministre</i>	<i>Politique des territoires</i>	<i>PA</i>	<i>162</i>	<i>Interventions territoriales de l'État</i>	<i>pas de CAC</i>
<i>Budget, comptes publics et fonction publique</i>	<i>Pouvoirs publics</i>	<i>PB</i>	<i>501</i>	<i>Présidence de la République</i>	<i>pas de CAC</i>
<i>Budget, comptes publics et fonction publique</i>	<i>Pouvoirs publics</i>	<i>PB</i>	<i>511</i>	<i>Assemblée nationale</i>	<i>pas de CAC</i>
<i>Budget, comptes publics et fonction publique</i>	<i>Pouvoirs publics</i>	<i>PB</i>	<i>521</i>	<i>Sénat</i>	<i>pas de CAC</i>
<i>Budget, comptes publics et fonction publique</i>	<i>Pouvoirs publics</i>	<i>PB</i>	<i>531</i>	<i>Conseil constitutionnel</i>	<i>pas de CAC</i>
<i>Budget, comptes publics et fonction publique</i>	<i>Pouvoirs publics</i>	<i>PB</i>	<i>532</i>	<i>Haute Cour de justice</i>	<i>pas de CAC</i>
<i>Budget, comptes publics et fonction publique</i>	<i>Pouvoirs publics</i>	<i>PB</i>	<i>533</i>	<i>Cour de justice de la République</i>	<i>pas de CAC</i>
<i>Budget, comptes publics et fonction publique</i>	<i>Pouvoirs publics</i>	<i>PB</i>	<i>541</i>	<i>La chaîne parlementaire</i>	<i>pas de CAC</i>
<i>Budget, comptes publics et fonction publique</i>	<i>Pouvoirs publics</i>	<i>PB</i>	<i>542</i>	<i>Indemnités des représentants français au Parlement européen</i>	<i>pas de CAC</i>
<i>Budget, comptes publics et fonction publique</i>	<i>Provisions</i>	<i>PC</i>	<i>551</i>	<i>Provision relative aux rémunérations publiques</i>	<i>pas de CAC</i>
<i>Budget, comptes publics et fonction publique</i>	<i>Provisions</i>	<i>PC</i>	<i>552</i>	<i>Dépenses accidentelles et imprévisibles</i>	<i>pas de CAC</i>
Agriculture et pêche	Recherche et enseignement supérieur	RA	142	Enseignement supérieur et recherche agricoles	7BA
Enseignement supérieur et recherche	Recherche et enseignement supérieur	RA	150	Formations supérieures et recherche universitaire	3MIRES
Enseignement supérieur et recherche	Recherche et enseignement supérieur	RA	172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	3MIRES
Culture et communication	Recherche et enseignement supérieur	RA	186	Recherche culturelle et culture scientifique	3MIRES
Enseignement supérieur et recherche	Recherche et enseignement supérieur	RA	187	Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	3MIRES
Écologie, développement et aménagement durables	Recherche et enseignement supérieur	RA	188	Recherche dans le domaine de l'énergie	3BEPII
Écologie, développement et aménagement durables	Recherche et enseignement supérieur	RA	189	Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	3BEPII
Écologie, développement et aménagement durables	Recherche et enseignement supérieur	RA	190	Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	3BEPII
Défense	Recherche et enseignement supérieur	RA	191	Recherche duale (civile et militaire)	5BDM
Économie, finances et emploi	Recherche et enseignement supérieur	RA	192	Recherche industrielle	3BEPII
Enseignement supérieur et recherche	Recherche et enseignement supérieur	RA	193	Recherche spatiale	3MIRES
Enseignement supérieur et recherche	Recherche et enseignement supérieur	RA	231	Vie étudiante	3MIRES
<i>Budget, comptes publics et fonction publique</i>	<i>Régimes sociaux et de retraite</i>	<i>RB</i>	<i>195</i>	<i>Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers</i>	<i>pas de CAC</i>
Écologie, développement et aménagement durables	Régimes sociaux et de retraite	RB	197	Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	6BRS

APPENDICE 6
RATTACHEMENT DES PROGRAMMES
AUX BUREAUX SECTORIELS DE LA DB

Ministère	MISSION	code MISSION	COD_PGM	PGM	bureau sectoriel DB
Écologie, développement et aménagement durables	Régimes sociaux et de retraite	RB	198	Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	pas de CAC
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	Relations avec les collectivités territoriales	RC	119	Concours financiers aux communes et groupements de communes	pas de CAC
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	Relations avec les collectivités territoriales	RC	120	Concours financiers aux départements	pas de CAC
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	Relations avec les collectivités territoriales	RC	121	Concours financiers aux régions	pas de CAC
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	Relations avec les collectivités territoriales	RC	122	Concours spécifiques et administration	5BCL
Budget, comptes publics et fonction publique	Remboursements et dégrèvements	RD	200	Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	pas de CAC
Budget, comptes publics et fonction publique	Remboursements et dégrèvements	RD	201	Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	pas de CAC
Santé, jeunesse et sports	Santé	SA	136	Drogue et toxicomanie	6BCS
Santé, jeunesse et sports	Santé	SA	171	Offre de soins et qualité du système de soins	6BCS
Santé, jeunesse et sports	Santé	SA	204	Santé publique et prévention	6BCS
Défense	Sécurité	SB	152	Gendarmerie nationale	5BIAG
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	Sécurité	SB	176	Police nationale	5BIAG
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	Sécurité civile	SC	128	Coordination des moyens de secours	5BIAG
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	Sécurité civile	SC	161	Intervention des services opérationnels	5BIAG
Agriculture et pêche	Sécurité sanitaire	SD	206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	7BA
Santé, jeunesse et sports	Sécurité sanitaire	SD	228	Veille et sécurité sanitaires	6BCS
Travail, relations sociales et solidarités	Solidarité, insertion et égalité des chances	SE	106	Actions en faveur des familles vulnérables	6BSI
Travail, relations sociales et solidarité	Solidarité, insertion et égalité des chances	SE	124	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	6BSI
Travail, relations sociales et solidarité	Solidarité, insertion et égalité des chances	SE	137	Égalité entre les hommes et les femmes	6BSI
Travail, relations sociales et solidarité	Solidarité, insertion et égalité des chances	SE	157	Handicap et dépendance	6BSI
Logement et ville	Solidarité, insertion et égalité des chances	SE	177	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	6BSI
Santé, jeunesse et sports	Solidarité, insertion et égalité des chances	SE	183	Protection maladie	6BCS
Services du Premier ministre	Solidarité, insertion et égalité des chances	SE	304	Lutte contre la pauvreté : expérimentations	6BSI
Santé, jeunesse et sports	Sport, jeunesse et vie associative	SF	163	Jeunesse et vie associative	8BCJS
Santé, jeunesse et sports	Sport, jeunesse et vie associative	SF	210	Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative	8BCJS
Santé, jeunesse et sports	Sport, jeunesse et vie associative	SF	219	Sport	8BCJS
Économie, finances et emploi	Pilotage de l'économie française	SG	220	Statistiques et études économiques	8BEFIE
Économie, finances et emploi	Pilotage de l'économie française	SG	305	Politique économique et de l'emploi	8BEFIE

APPENDICE 6
RATTACHEMENT DES PROGRAMMES
AUX BUREAUX SECTORIELS DE LA DB

Ministère	MISSION	code MISSION	COD_PGM	PGM	bureau sectoriel DB
Écologie, développement et aménagement durables	Écologie, développement et aménagement durables	TA	113	Aménagement, urbanisme et ingénierie publique	4BVLOM
Écologie, développement et aménagement durables	Écologie, développement et aménagement durables	TA	159	Information géographique et cartographique	4BVLOM
Écologie, développement et aménagement durables	Écologie, développement et aménagement durables	TA	170	Météorologie	4BEPT
<i>Écologie, développement et aménagement durables</i>	<i>Écologie, développement et aménagement durables</i>	TA	173	<i>Passifs financiers ferroviaires</i>	<i>pas de CAC</i>
Écologie, développement et aménagement durables	Écologie, développement et aménagement durables	TA	174	Énergie et matières premières	4BEPT
Écologie, développement et aménagement durables	Écologie, développement et aménagement durables	TA	181	Protection de l'environnement et prévention des risques	4BEPT
Écologie, développement et aménagement durables	Écologie, développement et aménagement durables	TA	203	Réseau routier national	4BT
Écologie, développement et aménagement durables	Écologie, développement et aménagement durables	TA	205	Sécurité et affaires maritimes	4BT
Écologie, développement et aménagement durables	Écologie, développement et aménagement durables	TA	207	Sécurité routière	4BT
Écologie, développement et aménagement durables	Écologie, développement et aménagement durables	TA	217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	4BEPT
Écologie, développement et aménagement durables	Écologie, développement et aménagement durables	TA	225	Transports aériens	4BT
Écologie, développement et aménagement durables	Écologie, développement et aménagement durables	TA	226	Transports terrestres et maritimes	4BT
Économie, finances et emploi	Travail et emploi	TB	102	Accès et retour à l'emploi	6BEFP
Économie, finances et emploi	Travail et emploi	TB	103	Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	6BEFP
Travail, relations sociales et solidarité	Travail et emploi	TB	111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	6BEFP
Travail, relations sociales et solidarité	Travail et emploi	TB	155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	6BEFP
Logement et ville	Ville et logement	VA	109	Aide à l'accès au logement	4BVLOM
Logement et ville	Ville et logement	VA	135	Développement et amélioration de l'offre de logement	4BVLOM
Logement et ville	Ville et logement	VA	147	Équité sociale et territoriale et soutien	4BVLOM
Logement et ville	Ville et logement	VA	202	Rénovation urbaine	4BVLOM
Écologie, développement et aménagement durables	Contrôle et exploitation aériens	XC	611	Formation aéronautique	4BT
Écologie, développement et aménagement durables	Contrôle et exploitation aériens	XC	612	Navigation aérienne	4BT
Écologie, développement et aménagement durables	Contrôle et exploitation aériens	XC	613	Soutien aux prestations de l'aviation civile	4BT
Écologie, développement et aménagement durables	Contrôle et exploitation aériens	XC	614	Surveillance et certification	4BT

* * *